

RAPPORT SEMESTRIEL

Période du 1^{er} avril
au 30 septembre 2023



MedinCell[®]

SOMMAIRE



Rapport semestriel d'activité	p.4
États financiers consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 septembre 2023	p.21
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	p.60
Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes	p.62



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ



Notre mission est de contribuer à l'amélioration et à la protection de la santé des populations du monde entier. Le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de nos collaborateurs est le socle de notre modèle d'entreprise. La pérennité de MedinCell est une condition essentielle à l'atteinte de nos objectifs.

Raison d'être de MedinCell, votée par l'Assemblée Générale du 5 septembre 2019 et inscrite dans les statuts

MedinCell est une entreprise biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale.

Le 28 avril 2023, MedinCell et son partenaire Teva ont annoncé l'approbation par la FDA américaine de mdc-IRM/UZEDY™ le premier produit utilisant la technologie BEPO® pour les patients atteints de schizophrénie. Il est commercialisé aux Etats-Unis par Teva sous le nom UZEDY™ depuis mai 2023 (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom SteadyTeq™).

UZEDY™ et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

Une plateforme technologique ouvrant une multitude d'opportunités

Notre technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection, sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de polymères de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. MedinCell, à travers cette diffusion contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique.

- L'injection sous-cutanée à action prolongée, qui permet une action systémique, constitue une alternative aux méthodes classiques de prise de médicament, la plupart orales. Elle vise à augmenter l'efficacité des traitements en améliorant notamment l'observance, un défi majeur de santé à l'échelle mondiale. La plupart des produits du portefeuille actuel de la Société utilisent l'injection sous-cutanée, notamment le UZEDY™, le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, pour le traitement de la schizophrénie. UZEDY™ a reçu l'autorisation de mise sur le marché par la FDA américaine et est désormais commercialisé par le partenaire de MedinCell, Teva Pharmaceuticals, aux Etats-Unis. L'injection sous-cutanée présente l'avantage d'être beaucoup moins douloureuse que l'injection intramusculaire, notamment utilisée pour les principaux antipsychotiques à action prolongée déjà utilisés actuellement.

- L'injection locale à action prolongée permet, quant à elle, d'administrer un principe actif directement dans la zone ciblée par exemple en intra-articulaire ou péri-neural, notamment dans le cadre d'interventions chirurgicales ou encore dans le cadre de douleurs localisées chroniques. L'objectif est de réduire significativement la quantité de médicaments par rapport à celle qu'il faudrait administrer oralement ou par intraveineuse pour atteindre le même effet, tout en limitant les effets secondaires liés notamment au pic de toxicité. L'injection intra-articulaire est utilisée pour le programme mdc-CWM, dont une étude clinique de phase 3 (efficacité et d'innocuité) de 151 patients vient de s'achever aux États-Unis et dont les résultats seront connus en début d'année 2024.

Avant d'entrer en développement, chaque programme suit un processus de sélection rigoureux qui consiste à évaluer et valider son intérêt médical, son potentiel économique et sa faisabilité technique. Cette étape préalable vise à maximiser les chances de succès et à limiter le risque financier. Elle permet d'établir un TPP (Target Product Profile), c'est-à-dire un cahier des charges du produit qui entrera en développement, précisant notamment la molécule utilisée, l'indication ciblée, la durée d'action du produit, la dose qui devra être délivrée de manière régulière. Ce TPP pourra être amené à évoluer au cours des premières étapes de développement du produit.

Des processus de développement produits en trois étapes

Après sélection, chaque produit suit ensuite un même parcours.

- **Formulation**

Cette première étape vise à obtenir un prototype du produit respectant les spécifications ciblées, notamment la durée d'action et la dose de principe actif qui doit être diffusée de manière régulière. Chaque produit conduit à la création d'une nouvelle association de polymères, ce qui rend chaque formulation unique et exclusive.

Le contrôle de la diffusion du principe actif sur toute la durée souhaitée constitue un enjeu majeur afin de maintenir la concentration de principe actif dans la fenêtre thérapeutique, c'est-à-dire au-dessus du seuil thérapeutique et en-dessous du seuil de toxicité.

- **Développement préclinique**

Lancé après la sélection d'une formulation candidate, le développement préclinique regroupe une série d'études et d'opérations réglementaires visant à confirmer la viabilité du produit, à tester son innocuité ainsi qu'à aider à établir les bases scientifiques et la stratégie réglementaire nécessaires à toutes demandes d'autorisations d'essais cliniques. En cas de succès, le produit peut alors entrer dans les phases de développement clinique sur l'homme.

- **Développement clinique**

Une fois l'autorisation d'essais cliniques obtenue de la part des autorités de santé (FDA aux États-Unis et l'AEM - Agence Européenne des Médicaments en Europe), sur la base des résultats précliniques, le

développement clinique sur l'homme est engagé. Il se décompose en plusieurs étapes successives (Phases 1, 2 et 3) visant à tester et à valider la tolérance au traitement et son efficacité. Toutefois, les produits développés par MedinCell reposant pour la plupart sur des principes actifs déjà connus et commercialisés, ils peuvent potentiellement bénéficier de processus réglementaires allégés, comme la procédure 505 (b) (2) aux États-Unis. Ainsi par exemple, UZEDY™ et le programme mdc-TJK, un deuxième antipsychotique actuellement en essai clinique de Phase 3, n'ont pas nécessité d'études cliniques de phase 2.

Une expertise dans le domaine des polymères

Les polymères sont au cœur des formulations de BEPO® et de la propriété intellectuelle de MedinCell. La maîtrise de leur fabrication à échelle commerciale et aux normes de qualité pharmaceutiques est essentielle. MedinCell est donc partenaire dans une coentreprise, CM Biomaterials, créée en 2015 avec Corbion (Amsterdam : CRBN), l'un des principaux fabricants et fournisseurs mondiaux de biopolymères pour l'industrie pharmaceutique. Dès l'étape de formulation, les copolymères propres à chaque produit sont fabriqués dans le respect des standards GMP (Good Manufacturing Practices), c'est-à-dire à un niveau de qualité identique à celui de produits pharmaceutiques commercialisés et sont issus des mêmes lignes de production que les futurs lots produits en vue de la commercialisation.

La stratégie de développement du portefeuille de produits

La technologie propriétaire BEPO® peut être combinée avec de nombreux principes actifs et donc être utilisée dans différentes indications. La stratégie de la Société est de maximiser son impact médical et financier en développant un portefeuille de produits choisis pour leur potentiel.

Les produits ainsi sélectionnés seront :

- Soit développés intégralement en partenariat dès le début de leur processus de R&D. Cette approche a notamment été privilégiée sur les premiers produits de la Société, notamment dans une logique d'optimisation financière ;
- Soit développés en interne pour leurs phases amonts. Cette nouvelle approche a été amorcée fin 2018 après l'introduction en bourse de la Société qui lui a permis de se doter des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Le lancement de ces projets internes a pour objectifs :
 - d'accélérer la constitution du portefeuille de médicaments candidats,
 - d'éliminer les risques amont pour mieux sélectionner les produits à amener en développement clinique,
 - d'améliorer les conditions de partenariat éventuel pour les étapes ultérieures, et
 - de garder plus de contrôle sur les produits, voire éventuellement la propriété intégrale de certains.

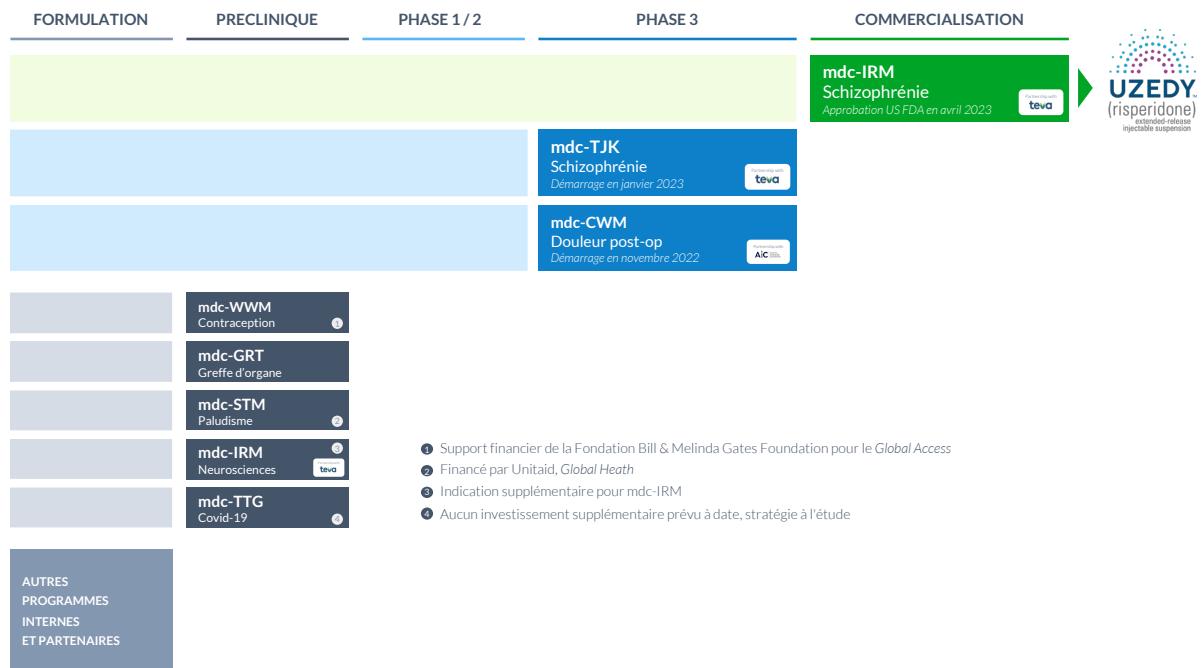
MedinCell a vu son portefeuille de produits progresser au cours du semestre avec des avancées significatives pour plusieurs programmes qui devraient atteindre le stade clinique en 2024 et le lancement d'études de faisabilité et d'activités de sélection de formulation pour de nouveaux produits.

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DU SEMESTRE ET AU-DELA

> communiqués de presse disponibles sur www.medincell.com/actualites

Avril 2023	Approbation par la FDA américaine de mdc-IRM / UZEDY™ (risperidone), un antipsychotique sous forme de suspension injectable sous-cutanée à libération prolongée pour le traitement de la schizophrénie chez l'adulte
Mai 2023	Lancement commercial de UZEDY™ aux Etats-Unis Augmentation de capital de 25 millions d'euros Les données de l'étude de phase 1 de mdc-TJK, formulation sous-cutanée expérimentale à action prolongée d'olanzapine pour les patients schizophrènes, montrent des caractéristiques favorables
Juin 2023	Publication des résultats financiers annuels consolidés (avril 2022 – mars 2023)
Juillet 2023	MedinCell encaisse la dernière tranche de 10 M€ du prêt de la Banque européenne d'investissement
Août 2023	Teva, partenaire de MedinCell, annonce le lancement réussi d'UZEDY™ Succès du recrutement pour l'étude clinique de phase 3 de F14 (mdc-CWM), un traitement first-in-class localisé pour soulager la douleur après la pose d'une prothèse du genou
Septembre 2023	Dr Grace Kim, spécialiste reconnue en stratégie financière et relations investisseurs du secteur biopharma américain, rejoint MedinCell
Post-clôture	Octobre 2023 : MedinCell et la Banque européenne d'investissement (BEI) remplacent un covenant financier de leur contrat de prêt pour une meilleure cohérence avec le modèle économique de la société Novembre 2023 : Teva annonce une collaboration avec Royalty Pharma visant à accélérer le développement du programme olanzapine LAI (mdc-TJK)

Portefeuille MedinCell au 30 septembre 2023



PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE DE PRODUITS

UZEDY™, un premier traitement sur le marché américain

Le 28 avril 2023, Teva et MedinCell ont annoncé l'obtention auprès de la Food and Drug Administration ("FDA") américaine d'une autorisation de mise sur le marché aux États-Unis pour mdc-IRM, le produit le plus avancé de son portefeuille. Il est commercialisé par le partenaire Teva depuis mai 2023, sous le nom UZEDY™.

Suite à cette approbation, MedinCell a encaissé un milestone d'un montant de \$4 millions de Teva en mai 2023.

UZEDY™ est destiné au traitement de la schizophrénie chez l'adulte. Les études cliniques ont démontré qu'il peut apporter une réponse efficace aux nombreux défis inhérents au traitement de cette maladie complexe. Grâce à la technologie BEPO®, UZEDY™ possède des caractéristiques uniques et innovantes qui pourraient en faire le traitement de référence en schizophrénie.

Le 2 août 2023, Richard Francis, Président Directeur Général de Teva, a commenté de lancement commercial aux Etats-Unis de UZEDY™ à l'occasion de la présentation des résultats de Teva pour le deuxième trimestre 2023 :¹

« Nous respectons nos plans et nous sommes même légèrement en avance sur les objectifs de notre stratégie d'accès au marché. Nous sommes très satisfaits du lancement. [...] Le dernier-né de nos traitements innovants est la rispéridone, notre traitement à action prolongée contre la schizophrénie. Je rappelle ici qu'il s'agit d'un marché de 4 milliards de dollars. Nous venons tout juste de lancer UZEDY et nous sommes déjà très satisfaits des retours que nous recevons de la part des professionnels de santé. Ils confirment que nous avons un produit unique qui offre des avantages. Nous le voyons déjà avec un NBRX² de 40%, ce qui signifie que nous prenons déjà 40% du marché de la rispéridone à action prolongée. Nous constatons par ailleurs que des hôpitaux demandent à recevoir des échantillons et à faire à des essais gratuits, et nous avons des discussions fructueuses avec nos payeurs³. Donc, comme je l'ai dit, il y a clairement de l'excitation autour de l'arrivée de UZEDY et les premiers retours sont très positifs. »

Le 8 novembre 2023, lors de la présentation des résultats du troisième trimestre de Teva, Sven Dethlefs, Vice-président exécutif commercial aux États-Unis, a répondu à une question de Nathan Rich, analyste chez Goldman Sachs, concernant le lancement d'UZEDY :

« [...] Nous avons connu un très bon démarrage. Notre plan de lancement est entièrement sur les rails. Nous nous attelons actuellement à l'accès au marché, à l'entrée dans les hôpitaux et à l'inscription sur les listes de médicaments des établissements hospitaliers. Nous sommes précisément là où nous avons prévu d'être. Concernant Medicaid et Medicare, les discussions sont en cours. Nous avons déjà obtenu dans certains États un accès comparable à celui d'Invega Sustenna, et nous nous efforçons d'atteindre cet objectif dans tous les autres États, et également avec les régimes Medicare. Nous sommes assez confiants d'être très bien positionnés pour l'accès au marché en 2024.

Ce qui est très prometteur pour nous, c'est que, comme nous l'avions anticipé, les caractéristiques du produit sont très bien perçues par les médecins, et tout se déroule comme prévu. Nous avons délivré jusqu'à présent environ 4 000 prescriptions. Gardez à l'esprit que nous avons distribué un grand nombre d'échantillons gratuits sur le marché pour initier les traitements des patients. Ainsi, avec le temps et une fois que ces échantillons auront été utilisés, nous nous attendons à voir augmenter le nombre de prescriptions payantes.

Actuellement, la majorité de nos patients passent de thérapies orales à UZEDY. De plus, parmi les patients déjà sous traitement injectable à action prolongée (LAI) et qui passent à UZEDY, nos sources de revenus proviennent principalement, bien sûr, des produits à base de rispéridone PERSERIS et CONSTA, mais aussi d'autres LAI. Nous pensons donc que notre objectif, à savoir que UZEDY devienne un nouveau standard dans le traitement LAI, est en train de se concrétiser. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'UZEDY sera un contributeur significatif à nos revenus issus de médicaments innovants en 2024 et au-delà. »

MedinCell est éligible à l'encaissement de milestones commerciaux pouvant atteindre 105 millions de dollars et de royalties sur les ventes nettes.

¹ Extraits de la conférence des résultats du T2 2023 de Teva, 2 août 2023. Webdiffusion, transcription et présentation sont disponibles sur ir.tevapharm.com

² NBRX = « new-to-brand prescriptions » : première fois qu'un patient se voit prescrire un médicament particulier

³ Assurances publiques et privées de prise en charge des soins ou de remboursement

Avancée des programmes en études cliniques de phase 3

mdc-TJK, en partenariat avec Teva Pharmaceuticals

mdc-TJK est une formulation d'olanzapine injectable à action prolongée expérimentale également basée sur la technologie BEPO[®]. En cas d'approbation, ce pourrait être le premier traitement injectable à action prolongée d'olanzapine présentant un profil d'innocuité favorable. Il viendrait alors en complément de UZEDY pour les patients atteints de formes de schizophrénie plus sévères.

En janvier 2023, Teva, le partenaire de MedinCell avait publié les détails du protocole d'étude sur clinicaltrials.gov et a confirmé le lancement du recrutement des participants. Cette étude de Phase 3 vise à évaluer l'efficacité et l'innocuité du traitement.

Le seul LAI olanzapine existant a reçu un avertissement de la FDA (« black box warning ») pour un risque de PDSS (syndrome de délire/sédation post injection) qui limite son utilisation. En cas de résultats favorables et à condition de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, mdc-TJK pourrait être le premier traitement injectable à action prolongée d'olanzapine présentant un profil d'innocuité favorable et pourrait créer un nouveau marché en proposant une nouvelle alternative aux traitements oraux traditionnels en permettant une meilleure observance pour les patients.

Le 2 août 2023, Richard Francis, Président Directeur Général de Teva, et Eric Hughes, vice-président exécutif, Global R&D et directeur médical, ont commenté le développement de l'olanzapine injectable à action prolongée à l'occasion de la présentation des résultats du deuxième trimestre 2023 :

Richard Francis a indiqué : « *Au sujet de l'olanzapine, j'ai déjà souligné le fait que c'est un marché de 4 milliards de dollars. Si nous parvenons à amener ce produit sur le marché avec un profil de sécurité favorable, je pense que nous avons là une réelle opportunité d'avoir un produit majeur.* »

Eric Hughes a complété : « *Notre étude de phase 3 Olanzapine recrute très rapidement. [...] L'olanzapine sous forme orale représente actuellement 20 % des patients traités, mais moins de 1 % des patients traités par injectable à action prolongée. Et c'est principalement à cause du profil d'innocuité.* »

Le 8 novembre 2023, lors de la présentation de ses résultats du troisième trimestre 2023, Teva a annoncé que les données de l'essai de phase 3 en cours sont désormais attendues au second semestre 2024, au lieu de 2025 précédemment.

Le 13 novembre 2023, Teva et Royalty Pharma ont annoncé un accord financier visant à accélérer le développement du programme olanzapine LAI. Il prévoit que Teva reçoive jusqu'à 125 millions de dollars de financement R&D de Royalty Pharma pour accélérer le développement de mdc-TJK.

Fondé en 1996, Royalty Pharma est le plus grand acquéreur de royalties pharmaceutiques et l'un des principaux investisseurs dans l'innovation biopharmaceutique. Son portefeuille actuel comprend des royalties sur plus de 35 produits, dont de nombreux blockbusters, et compte 12 candidats-médicaments en phase de développement.

Suite à cet accord Teva reste pleinement en charge du développement et de la commercialisation de l'olanzapine LAI au niveau mondial. L'accord n'affecte en rien les revenus futurs auxquels MedinCell pourrait prétendre dans le cadre du contrat avec Teva qui couvre le produit mdc-TJK :

soit, à date, jusqu'à 117 millions de dollars en milestones de développement et commerciaux et des royalties sur toutes les ventes nettes.

Le 29 novembre 2023, dans le cadre de la conférence Evercore, Teva a indiqué que plus de 600 patients (sur 640 prévus dans l'étude) avaient déjà été recrutés et qu'aucun syndrome post-injection (PDDS) n'avait été observé sur 1400 injections.

mdc-CWM (F14), en partenariat avec Arthritis Innovation Corporation (AIC)

F14 (mdc-CWM) est une formulation à libération prolongée d'un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS), le célécoxib, administré dans l'articulation au moment de la pose d'une prothèse du genou. Ce traitement vise à faciliter la récupération des patients en soulageant la douleur par le traitement de l'inflammation et à réduire le besoin d'opioïdes potentiellement addictifs.

Le 30 août 2023, MedinCell et son partenaire AIC ont annoncé que l'étude clinique de Phase 3 qui a démarré en novembre 2022 se déroule comme prévu. Le recrutement est terminé après la randomisation de 151 patients répartis dans sept centres aux États-Unis. L'analyse des résultats d'efficacité est attendue au premier trimestre 2024.

Autres programmes

Les autres programmes au stade réglementaire ont également avancé avec notamment pour objectif de lancer les activités cliniques en 2024 pour mdc-GRT (transplantation), mdc-WWM (contraception) et mdc-STM (paludisme).

MedinCell et son partenaire Teva ont par ailleurs annoncé le lancement des activités de formulation préliminaires pour un nouveau programme dans une indication non précisée, ainsi que la décision de mettre fin au programme mdc-ANG qui était au stade préclinique pour des raisons stratégiques.

Au cours du semestre, plusieurs programmes sont entrés en évaluation et en formulation, certains dans le cadre de la stratégie de développement de nouveaux programmes internes, d'autres dans le cadre de nouveaux partenariats. Étant donné le stade précoce de ces programmes, pour des raisons stratégiques évidentes et/ou dans le respect d'engagements de confidentialité, la Société ne peut rendre public, ni les molécules sur lesquelles elle travaille, ni les indications ciblées par ces nouveaux programmes.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Succès d'une Offre Globale de 25,1 millions d'euros

Le 12 mai 2023, MedinCell a annoncé le succès d'une Offre Globale pour un montant final de 25,1 millions d'euros auprès d'investisseurs français et internationaux via un Placement Privé, et aux investisseurs particuliers français via la plateforme PrimaryBid. Le produit net s'élève à 23,2 M€ après imputation des frais liés à l'opération (1,8 M€).

Modalités principales de l'Offre :

L'Offre Globale, d'un montant total de 25,1 millions d'euros, (23,2 millions d'euros nets) a été réalisée par l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 3 430 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, dans le cadre :

- d'une offre de 3 324 804 actions ordinaires nouvelles pour un montant total de 24,3 millions d'euros à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs visés à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier français conformément à la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 8 septembre 2022 ;
- d'une offre publique d'actions nouvelles destinée aux investisseurs particuliers, conformément à la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale, via la plateforme PrimaryBid uniquement sur France, pour un montant total de 768 982,76 euros, via l'émission de 105,196 actions nouvelles, représentant 3,1% du Placement Global.

Les actions nouvelles, représentant 13,6% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation du Placement Global et 11,9% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après le Placement Global, ont été émises par décision du Directoire en vertu et dans les limites des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale et autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 7,31€ par action, soit une décote de 9% par rapport au cours de clôture de l'action MedinCell le 11 mai 2023, soit 8,01€, et de 10% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris au cours des 3 dernières séances de bourse précédant le début du Placement Global (soit du 9 mai au 11 mai 2023 inclus), soit 8,12€, conformément à la résolution 20^{ème} de l'Assemblée Générale.

À titre d'illustration, un actionnaire qui détenait 1% du capital social de la Société avant le lancement du placement global en détenait 0,88% après la clôture de l'opération.

Encaissement de la dernière tranche du prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI) d'un montant de 10 millions d'euros

Le 31 juillet 2023, la Société a annoncé qu'elle avait encaissé la dernière tranche d'un prêt total de 40 millions d'euros signé avec la BEI en novembre 2022. Son tirage était conditionné à l'approbation par la FDA américaine de UZEDY™, obtenue le 28 avril 2023.

En parallèle de l'encaissement de cette tranche de 10 millions d'euros et conformément aux termes de l'accord de crédit, MedinCell a émis 313 607 bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la BEI. Les détails de l'accord de financement avec la BEI sont disponibles dans le communiqué de presse du 23 novembre 2022 et le document d'enregistrement universel publié le 31 juillet 2023.

Remplacement d'un covenant financier du contrat de prêt de Banque européenne d'investissement (BEI)

Après avoir convenu qu'un des engagements financiers de leur accord n'était plus adapté, MedinCell et la BEI ont décidé de le remplacer par une clause financière plus cohérente avec le modèle économique de la Société. Celle-ci a pris effet le 28 septembre 2023.

MedinCell et la BEI ont signé un avenant à l'accord de prêt qui remplace une des anciennes clauses financières par une nouvelle dans laquelle la Société s'engage (i) à disposer en permanence d'au moins 8 millions d'euros de trésorerie définie comme la somme de la trésorerie disponible, des équivalents de trésorerie et de tout autre investissement financier dénouable à court terme et (ii) à avoir au moins un an de visibilité financière dans son scénario de base de prévision de trésorerie. En cas de défaut, la Société disposerait d'un délai de 30 jours pour remédier à la situation. Passé ce délai, la BEI aurait le droit de demander le remboursement anticipé partiel ou total du prêt existant. La Société indique que, selon ses prévisions de trésorerie de base actuelles, l'engagement devrait être respecté pendant les 12 prochains mois. Ces prévisions n'incluent pas les revenus potentiels issus de nouveaux contrats de service ou d'accords de licence non connus en date d'arrêté des comptes.

Rapport d'activité

1. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES : 8,2 M€

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois	Variation en €	Variation en %
Chiffre d'affaires	6 985	6 027	958	16%
- Produits perçus au titre des prestations de développement	2 064	2 702	(638)	-24%
- Licences, Milestones	3 643	2 902	741	26%
- Royalties	1 278	423	855	202%
Autres produits de l'activité ordinaire	1 195	1 682	(487)	-29%
- Crédit impôt recherche	1 195	1 682	(487)	-29%
- Autres produits	-	-	-	-
Total Produits des activités ordinaires	8 180	7 709	471	6%

En augmentation de 16% par rapport à la période précédente, le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2023-2024 provient :

- de prestations de services pour les activités de formulation de produits développés avec des partenaires. Ces revenus résultent (i) de la collaboration avec la Fondation Bill & Melinda Gates portant sur le développement d'un contraceptif féminin injectable actif ; (ii) et de la collaboration avec l'agence internationale Unitaïd pour un projet visant à lutter contre la transmission du paludisme.
- à des paiements de franchissement de nouvelles étapes (milestones) pour un des programmes en partenariat avec TEVA pendant la période à hauteur de 3,6 M€ (autorisation de mise sur le marché de la FDA américaine pour mdc-IRM).
- à des royalties issues de la commercialisation du premier produit, mdc-IRM, commercialisé par Teva aux Etats-Unis sous le nom UZEDY depuis mai 2023, ainsi que sur la propriété intellectuelle facturée à la joint-venture CM Biomedicals.

Concernant ses revenus, la Société souligne que :

- Au cours du semestre, elle a reçu les premières royalties issues de la commercialisation de UZEDY. Celles-ci sont calculées sur les ventes nettes réalisées par Teva. En période de lancement, la croissance des ventes dépend de différents facteurs : prises en charge par les organismes d'assurance privée ou publique américains (Teva prévoit une couverture optimale au cours de l'année 2024), stratégie marketing (mise à disposition d'échantillons gratuits, promotions, rabais, etc.), stratégies de constitution des stocks des grossistes, etc.

- En raison du cycle de développement des produits et en fonction des paramètres financiers mis en place dans le cadre de partenariats (ceux-ci pouvant intégrer ou non certains éléments tels que la facturation de services de formulation, des paiements d'étapes, des royalties, le partage de coûts, le partage de profits, etc.), le chiffre d'affaires lié au développement du portefeuille peut varier significativement d'une période à l'autre.

La Société, au titre de ses activités de recherche et de développement (R&D), bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé en « Autres produits des activités ordinaires ». Ce dernier est en diminution par rapport à l'année dernière de 29% du fait de la réévaluation de la provision pour risques relative au CIR.

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES : 17,1M€

(En milliers d'€)	30/09/2023	30/09/2022	Variation en €	Variation en %
	6 mois	6 mois		
Frais de recherche et développement	(11 144)	(14 732)	3 588	-24%
Frais marketing et commerciaux	(1 409)	(1 308)	(101)	8%
Frais généraux et administratifs	(4 584)	(3 321)	(1 263)	38%
Total Dépenses Opérationnelles	(17 137)	(19 361)	2 224	-11%

Les dépenses opérationnelles sont en diminution de 11% par rapport à la même période de l'année précédente.

Plus de 65% des dépenses concernent la R&D. Ces coûts ont diminué de 24% ce semestre du fait d'une diminution significative des charges de sous-traitance pour le projet mdc-TTG (fin de l'étude de Phase 2 sur le premier semestre de l'exercice précédent) et de la réorganisation des équipes de développement.

Les frais marketing et commerciaux ont quant à eux augmenté de 8% par rapport à la même période de l'année précédente notamment en raison des actions de promotions réalisées suite au lancement commercial d'UZEDY.

Les frais généraux ont augmenté de 38% sur la période, principalement en raison de frais de personnel plus élevés (revalorisation des salaires et primes des membres du directoire), et du fait d'es honoraires et conseils en hausse (frais juridiques, honoraires comptables et coûts de conseil liés au déploiement de la stratégie investisseurs aux Etats-Unis).

RÉSULTAT FINANCIER : 0,8 M€

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois	Variation en €	Variation en %
Produits des placements trésorerie	156	11	145	1318%
Coût de l'endettement financier brut	(2 399)	(1 829)	(570)	31%
Variation de la juste valeur des passifs financiers	2 970	(1 640)	4 610	-281%
Coût de l'endettement financier, net	727	(3 458)	4 185	-121%
Autres charges financières	(34)	(12)	(22)	183%
Autres produits financiers	130	1 382	(1 252)	-91%
Total résultat financier	823	(2 090)	2 913	-139%

Le résultat financier fait apparaître un produit de 0,8 M€ contre une charge de 2,1 M€ sur le premier semestre de l'exercice précédent.

La variation du résultat financier s'explique par la renégociation de l'emprunt BEI du 22 novembre 2022 qui a conduit à augmenter l'endettement moyen suite à l'émission des tranches B et C et à réduire le taux d'intérêt de 16,28% à 13% sur la tranche A, la réestimation de la rémunération variable et la variation de juste valeur des options de vente de BSA liées à l'emprunt BEI au 30 septembre 2023.

Sur le premier semestre de l'exercice précédent, les autres produits financiers correspondaient à des gains de change s'expliquant principalement par l'évolution du cours euro/US dollar favorable à la Société.

RÉSULTAT NET : (8,2 M€)

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois	Variation en €	Variation en %
Produits des activités ordinaires	8 180	7 709	471	6%
Total Dépenses opérationnelles	(17 137)	(19 361)	2 224	-11%
Résultat opérationnel courant	(8 957)	(11 652)	2 695	-23%
Résultat opérationnel	(8 981)	(11 657)	2 676	-23%
Résultat financier	823	(2 090)	2 913	-139%
Résultat avant impôts	(8 158)	(13 747)	5 589	-41%
RÉSULTAT NET	(8 158)	(13 747)	5 589	-41%
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell	(8 158)	(13 747)	5 589	-41%
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-		
Résultat par action en €	(0,29)	(0,55)		
Résultat dilué par action en €	(0,29)	(0,55)		

La perte nette sur la période a diminué de 5,6 M€ passant de 13,7 M€ à 8,2 M€ et s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires, la maîtrise des dépenses opérationnelles ainsi qu'une variation positive de la juste valeur des passifs financiers (3,0 M€) contre une variation négative (1,6 M€) lors du premier semestre de l'exercice précédent.

La perte par action de base et diluée (calculée sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période) a également diminué et s'établit à (0,29 €) au 30 septembre 2023 contre -0,55 € par action au 30 septembre 2022.

2. ANALYSE DU BILAN

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023	Variation en €	Variation en %
Total de l'actif non courant	11 093	9 772	1 321	14%
Total de l'actif courant	39 397	19 568	19 829	101%
TOTAL DE L'ACTIF	50 489	29 339	21 150	72%

Les actifs non courants regroupent les actifs corporels, incorporels et les actifs financiers non courants. Les actifs non courants nets s'élevaient à 11,1 M€ et à 9,8 M€ au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023 respectivement. L'augmentation est principalement due au Crédit Impôt Recherche 2023 à recevoir sur le second semestre 2024.

Les actifs courants s'élevaient respectivement à 39,4 M€ et 19,6 M€ au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023. Sur ce semestre, MedinCell a renforcé sa position de trésorerie notamment grâce à l'augmentation de capital réalisée en mai 2023, l'encaissement de la dernière tranche de l'emprunt consenti par la BEI, l'encaissement du milestone mdc-IRM et des royalties liés à la commercialisation de UZEDY par son partenaire Teva.

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023	Variation en €	Variation en %
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	(25 747)	(42 294)	16 548	-39%
Total du passif non courant	56 414	14 608	41 807	286%
Total du passif courant	19 821	57 025	(37 204)	-65%
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	50 489	29 339	21 150	72%

L'augmentation du passif non courant ainsi que la diminution du passif courant résultent principalement du reclassement en dette financière non courante d'une partie de l'emprunt BEI et des intérêts liés. Il est rappelé qu'au 31 mars 2023, du fait de l'existence de la clause financière dans le contrat de prêt BEI prévoyant une possibilité de demande de remboursement anticipé par la BEI en cas de non-respect de cette clause, l'intégralité de la dette financière vis-à-vis de la BEI et des intérêts liés avait été comptabilisée en dette financière courante. Cette clause a été renégociée en septembre 2023 et remplacée par une nouvelle clause respectée à date.

3. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 septembre 2023, MedinCell dispose d'une trésorerie de 11,7 M€ ainsi que de 15 M€ d'actifs financiers non risqués, comparés aux 6,5 M€ de trésorerie au 31 mars 2023.

Le 12 mai 2023, MedinCell a annoncé le succès d'une Offre Globale pour un montant final de 25,1 M€ auprès d'investisseurs français et internationaux via un Placement Privé, et aux investisseurs particuliers français via la plateforme PrimaryBid. Le produit net s'élève à 23,2 M€ après imputation des frais liés à l'opération (1,8 M€).

Sur la période, MedinCell a reçu la dernière tranche de 10 M€ du prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Sans inclure les revenus futurs relatifs aux produits développés en partenariat (revenus de services et paiements d'étapes), MedinCell bénéficie d'une meilleure visibilité financière pour la période achevée le 30 septembre 2023, comme l'illustrent les flux de trésorerie d'exploitation du semestre qui, traduisent la croissance des investissements nécessaires à l'élargissement et à la progression du portefeuille de produits de la Société.

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(11 759)	(9 962)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(190)	(230)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	32 260	(2 700)
Variation de la trésorerie nette	20 312	(12 889)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 467	24 617
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	26 779	11 728

Principaux risques et incertitudes

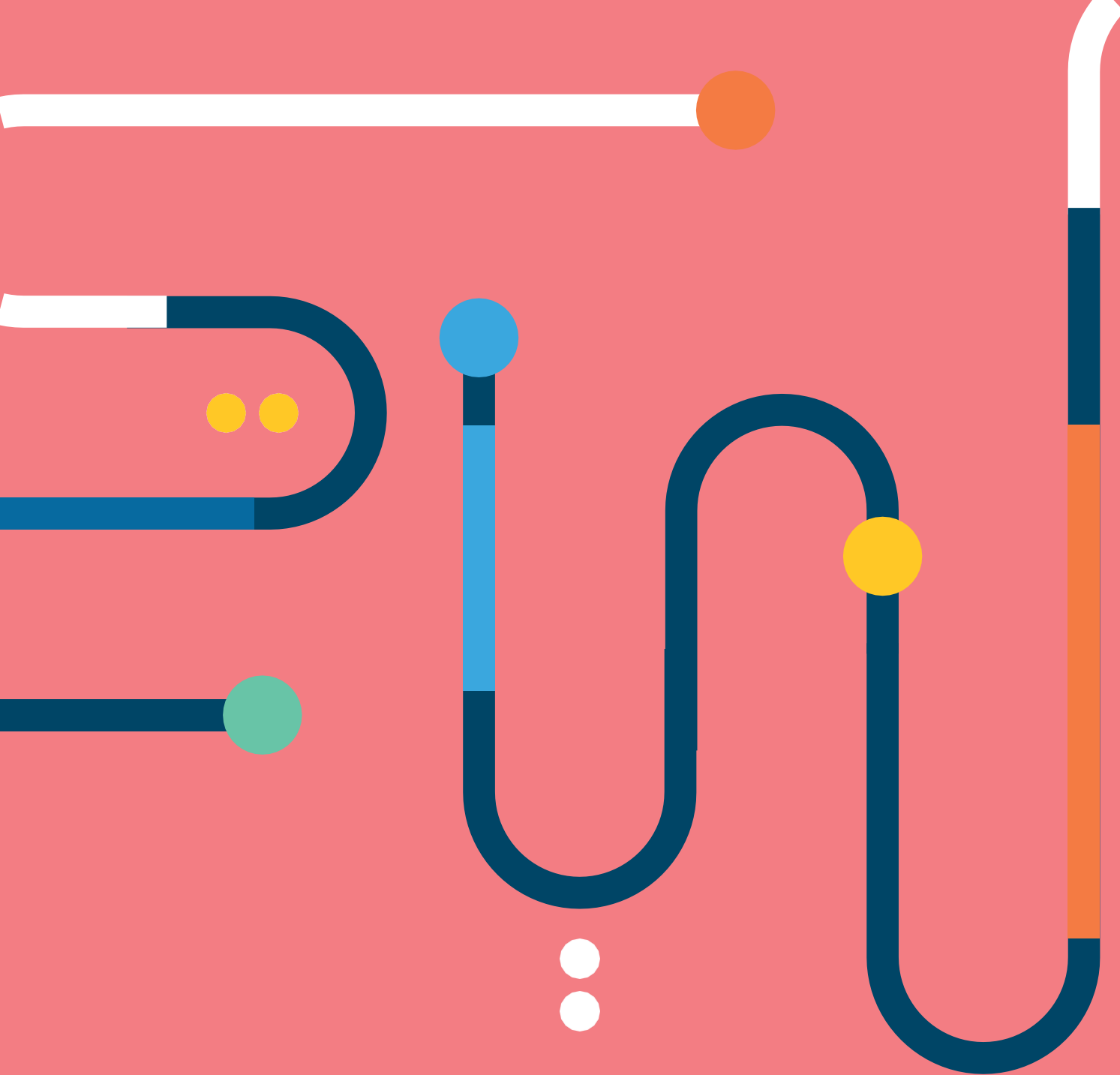
À l'occasion de son introduction en bourse sur Euronext, MedinCell a présenté dans son Document de Base (enregistré par l'Autorité des marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro I.18-062 le 4 septembre 2018 et disponible sur le site internet de la Société), les facteurs de risque identifiés par la Société.

Ces risques ont été revus et mis à jour dans le document d'enregistrement universel déposé à l'AMF le 28 juillet 2023 dans le chapitre 2. Ces derniers n'ont pas évolué depuis cette publication.

MedinCell rappelle que ses activités reposent sur des opérations de Recherche et Développement, visant des applications dans les domaines de la santé. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques.

Transactions avec les parties liées

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2023, il n'y a pas eu de nouvelles transactions ou de modifications entre les parties liées qui ont influé significativement sur la situation financière ou les résultats de MedinCell.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

au 30 septembre 2023



Sommaire

I - ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET	p.23
II - ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL	p.24
III - ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	p.24
IV - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	p.26
V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	p.27
VI - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	p.28
NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES	p.28
1.1 Présentation du Groupe	p.28
1.2 Faits marquants de la période	p.29
NOTE 2 – BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES IFRS DE LA SOCIETE	p.31
2.1 Base d'établissement des comptes consolidés IFRS semestriels résumés de la Société	p.31
2.2 Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 30 septembre 2022	p.31
NOTE 3 – RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	p.33
3.1 Base d'évaluation des comptes consolidés semestriels résumés	p.33
3.2 Recours à des jugements	p.33
3.3 Information sectorielle	p.34
3.4 Continuité de l'exploitation	p.35
NOTE 4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	p.36
NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	p.36
5.1 Immobilisations incorporelles	p.36
5.2 Immobilisations corporelles	p.37
5.3 Contrats de location	p.38
5.4 Actifs financiers et autres actifs non courants	p.40
5.5 Clients et comptes rattachés	p.40
5.6 Autres actifs courants	p.40
5.7 Titres de placement financiers	p.41
5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	p.41
5.9 Capital social	p.42
5.10 Actions auto détenues	p.42
5.11 Paiements fondés sur des actions	p.43
5.12 Dettes financières	p.45
5.13 Avantages au personnel	p.51
5.14 Dettes fournisseurs	p.51
5.15 Autres passifs non courants	p.51
5.16 Autres passifs courants	p.51
5.17 Provisions	p.52
NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	p.53
6.1 Produits des activités ordinaires	p.53
6.2 Nature des dépenses allouées par fonction	p.54
6.3 Effectif	p.56
6.4 Autres produits et autres charges opérationnels	p.56
6.5 Résultat financier	p.57
6.6 Charge d'impôt	p.57
6.7 Résultat par action	p.58
NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	p.59
NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	p.59
NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE	p.59

I- ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET

	Notes	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
(En milliers d'€)			
Chiffre d'affaires	6.1	6 985	6 027
Autres produits des activités ordinaires	6.1	1 195	1 682
Produits des activités ordinaires	6.1	8 180	7 709
Coût des produits et des services vendus		-	-
Frais de recherche et développement	6.2.1	(11 144)	(14 732)
Frais marketing et commerciaux	6.2.2	(1 409)	(1 308)
Frais généraux et administratifs	6.2.3	(4 584)	(3 321)
Résultat opérationnel courant		(8 957)	(11 652)
Autres charges opérationnelles non courantes	6.4	(134)	(62)
Autres produits opérationnels non courants	6.4	109	57
Résultat opérationnel		(8 981)	(11 657)
Produits des intérêts financiers	6.5	156	11
Coût de l'endettement financier brut	6.5	(2 399)	(1 829)
Variation de la juste valeur des passifs financiers	6.5	2 970	(1 640)
Autres charges financières	6.5	(34)	(12)
Autres produits financiers	6.5	130	1 382
Résultat financier		823	(2 090)
Résultat des entités mises en équivalence	8	-	-
Résultat avant impôts		(8 158)	(13 747)
(Charge) / Produit d'impôt	6.6	-	-
RÉSULTAT NET		(8 158)	(13 747)
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell		(8 158)	(13 747)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat de base par action en €	6.7	(0,29)	(0,55)
Résultat dilué par action en €	6.7	(0,29)	(0,55)

II- ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Résultat net	(8 158)	(13 747)
Autres éléments recyclables du résultat global		
Ecart de conversion	(1)	-
Autres éléments non recyclables du résultat global		
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel, nets d'impôts	-	-
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	-	-
- Effet de l'impôt	-	-
Résultat global	(8 159)	(13 747)
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell	(8 159)	(13 747)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-

III- ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2023	31/03/2023
Immobilisations incorporelles	5.1	2 054	1 925
Immobilisations corporelles	5.2	2 675	2 986
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre des contrats de location	5.3	3 086	3 386
Titres mis en équivalence	8	16	15
Actifs financiers et autres actifs non courants	5.4	3 262	1 460
Impôts différés actifs	6.6	-	-
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		11 093	9 772
Clients et comptes rattachés	5.5	2 116	2 093
Autres actifs courants	5.6	10 502	11 005
Titres de placement financiers	5.7	-	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	26 779	6 467
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		39 397	19 568
TOTAL DE L'ACTIF		50 489	29 339

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2023	31/03/2023
Capital	5.9	288	253
Primes	5.9	30 977	7 416
Réserves	IV	(48 853)	(17 952)
Résultat net de l'exercice - part du Groupe	I	(8 159)	(32 010)
Capitaux propres - part du groupe	IV	(25 747)	(42 294)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	IV	-	-
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	IV	(25 747)	(42 294)
Dettes financières - non courantes	5.12	50 831	11 708
Instruments dérivés non courants	5.12	2 828	-
Avantages du personnel	5.13	411	354
Provisions - part non courante	5.17	-	-
Autres passifs non courants	5.15	-	-
Passifs locatifs - non courants	5.3	2 343	2 544
TOTAL DU PASSIF NON COURANT		56 414	14 608
Dettes financières - courantes	5.12	9 418	39 757
Instruments dérivés courants	5.12	-	3 055
Provisions - courantes	5.17	1 708	1 006
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	2 033	4 177
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats	6.6	-	-
Passifs locatifs - courants	5.3	637	643
Autres passifs courants	5.16	6 025	8 387
TOTAL DU PASSIF COURANT		19 821	57 025
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		50 489	29 339

IV- ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres - part groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2022	25 148 703	251	6 913	(75)	4 347	(24 806)	(13 371)	-	(13 371)
Perte nette	-	-	-	-	-	(13 747)	(13 747)	-	(13 747)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du Résultat global	-	-	-	-	-	(13 747)	(13 747)	-	(13 747)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(24 806)	24 806	-	-	-
Augmentation de capital	8 100	-	-	-	-	-	-	-	-
Souscription BSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions auto détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	1 045	-	1 045	-	1 045
Solde au 30 septembre 2022	25 156 803	252	6 913	(75)	(19 412)	(13 747)	(26 069)	-	(26 069)

(En milliers d'€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres - part groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2023	25 288 045	253	7 416	(71)	(17 881)	(32 010)	(42 294)	-	(42 294)
Perte nette	-	-	-	-	-	(8 158)	(8 158)	-	(8 158)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Ecart actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Total du Résultat global	-	-	-	(1)	-	(8 158)	(8 159)	-	(8 159)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(32 010)	32 010	-	-	-
Augmentation de capital	3 430 000	34	23 208	-	-	-	23 242	-	23 242
Souscription BSA	32 600	1	354	-	-	-	354	-	354
Variation des actions auto détenues	-	-	-	-	(169)	-	(169)	-	(169)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	1 280	-	1 280	-	1 280
Solde au 30 septembre 2023	28 750 645	288	30 977	(72)	(48 781)	(8 158)	(25 747)	-	(25 747)

V- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Résultat net		(8 158)	(13 747)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		2 270	5 325
- Elimination des provisions	5.13/5.17	759	40
- Elimination des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation	5.1/5.2/5.3	864	839
- Charges liées au paiements fondés sur des actions	5.11	1 280	1 068
- Coût de l'endettement financier net	6.5	(727)	3 450
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-	16
- Résultat sur cessions d'actifs		94	(87)
Variation du besoin en fonds de roulement		(5 871)	(1 538)
- Clients et comptes rattachés nets	5.5	(23)	(333)
- Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	(2 144)	756
- Autres créances d'exploitation	5.4/5.6	(1 480)	(1 345)
- Autres dettes d'exploitation	5.15/5.16	(2 224)	(616)
Impôts sur les sociétés décaissés		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(11 759)	(9 962)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2	(152)	(258)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	5.1	(235)	(150)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	3	153
Produits financiers encaissés	6.5	35	2
Variation des titres de placements financiers	5.7	-	75
Variation des actifs financiers non courants	5.4	159	(52)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(190)	(230)
Produits des opérations sur le capital, nets de frais	5.9	23 283	-
Souscription de dettes financières	5.12	13 843	600
Remboursements de dettes financières	5.12	(2 985)	(2 091)
Remboursements de passifs locatifs	5.3	(333)	(310)
Intérêts financiers décaissés	5.12	(1 415)	(875)
Acquisition et cession d'actions auto détenues		(133)	(24)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		32 260	(2 700)
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		20 312	(12 889)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5.8	6 467	24 617
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.8	26 779	11 728

VI- ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

1.1 Présentation du Groupe

MedinCell est une entreprise biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée innovants dans de nombreux domaines thérapeutiques, en associant sa technologie brevetée BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. Grâce à la diffusion contrôlée et prolongée du principe actif, la technologie de MedinCell rend les traitements plus efficaces, notamment parce qu'elle permet une meilleure observance des prescriptions médicales. Elle permet également de réduire de manière significative la quantité de médicaments nécessaires dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie brevetée BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois, à partir d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable, qui se forme immédiatement après une injection sous-cutanée ou locale. MedinCell collabore avec de nombreux acteurs de l'industrie pharmaceutique et des fondations de premier plan pour améliorer la santé dans le monde à travers de nouvelles options thérapeutiques. Basée à Montpellier, MedinCell emploie actuellement plus de 130 personnes de plus de 30 nationalités différentes.

La société-mère MedinCell S.A. est une société anonyme française à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumière, 34830 Jacou, France.

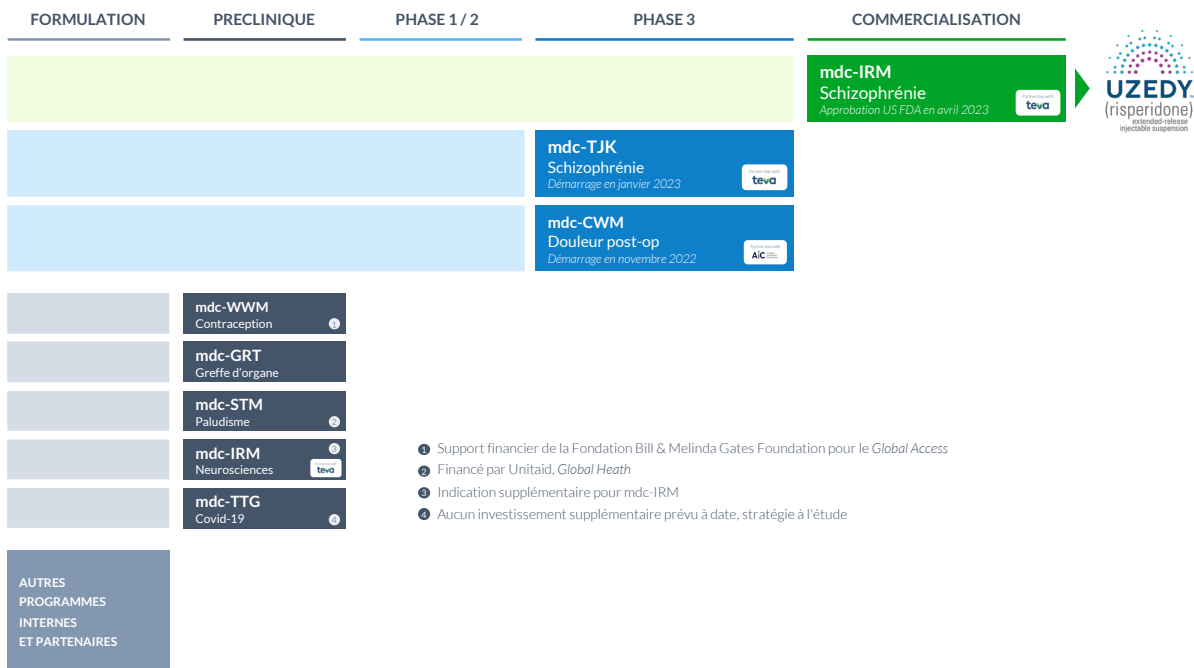
Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le Compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL.

Les comptes semestriels consolidés résumés du groupe MedinCell au 30 septembre 2023 ont été arrêtés par le Directoire du 18 décembre 2023 qui en a autorisé la publication.

1.2 Faits marquants de la période

Au 30 septembre 2023, le portefeuille de produits basés sur la technologie BEPO® compte :

- 1 produit commercialisé depuis le mois de mai 2023 sous le nom UZEDY™ par Teva sur le territoire américain, suite à l'autorisation de mise sur le marché obtenue de la FDA le 28 avril 2023 ;
- 2 produits candidats en développement clinique et 5 produits candidats en développement réglementaire préclinique (Teva a lancé en mai 2022 les activités précliniques en vue de faire approuver le produit mdc-IRM dans une seconde indication en neuroscience) ;
- Parmi ces 8 produits, 6 sont développés soit en partenariat avec un groupe pharmaceutique soit avec le soutien financier de fondations ou agences de santé, et 2 sont des programmes internes financés directement par MedinCell.



Plusieurs autres produits, développés par MedinCell seul, en partenariat, ou avec le support de fondations ou d'agences internationales, sont actuellement au stade d'évaluation ou de formulation, étapes préalables à la sélection d'un produit candidat.

Synthèse des événements clés du semestre clos le 30 septembre 2023 :

Liste des communiqués de presse disponibles sur www.medincell.com/actualites

- Avril 2023** Approbation par la FDA américaine de mdc-IRM / UZEDY™ (risperidone), un antipsychotique sous forme de suspension injectable sous-cutanée à libération prolongée pour le traitement de la schizophrénie chez l'adulte.
- Mai 2023** Lancement commercial de UZEDY™ aux Etats-Unis.
Succès d'une Offre Globale à hauteur de 25 millions d'euros.
Les données de l'étude de phase 1 de mdc-TJK, formulation sous-cutanée expérimentale à action prolongée d'olanzapine pour les patients schizophrènes, montrent des caractéristiques favorables.
- Juillet 2023** MedinCell encaisse la dernière tranche de 10 M€ du prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).
- Août 2023** Teva, partenaire de MedinCell, annonce le lancement d'UZEDY™.
Succès du recrutement pour l'étude clinique de phase 3 de F14 (mdc-CWM), un traitement first-in-class localisé pour soulager la douleur après la pose d'une prothèse du genou.
- Septembre 2023** Dr Grace Kim, spécialiste reconnue en stratégie financière et relations investisseurs du secteur biopharma américain, rejoint MedinCell.

NOTE 2 – BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES DE LA SOCIETE

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe MedinCell a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés semestriels résumés de MedinCell pour le semestre clos le 30 septembre 2023 ont été établis en application des normes IFRS tels qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 30 septembre 2023 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes/annual-accounts_en

Les états financiers consolidés semestriels au 30 septembre 2023 sont présentés de manière résumée conformément à la norme internationale financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés IFRS de l'exercice clos le 31 mars 2023, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires.

2.2 Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 30 septembre 2023

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2023, à l'exception des nouvelles normes suivantes d'application obligatoire pour la Société :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Amendement à IAS 1 - Présentation des états financiers – information à fournir sur les principes et méthodes comptables	01/01/2023	01/01/2023
Amendement à IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Définition d'une estimation comptable	01/01/2023	01/01/2023

Amendement à IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction	01/01/2023	01/01/2023
IFRS 17 - Contrats d'assurance - et amendements - Première application et informations comparative	01/01/2023	01/01/2023

L'adoption des nouvelles normes / amendements / interprétations obligatoires listés ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe. Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation, amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés ouverts au 1^{er} avril 2023.

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Amendement à IAS 1 - Présentation des états financiers – classement des passifs en courant ou non courant / Passifs non courant avec covenants	01/01/2024	N.C.*
Amendement à IFRS 16 - Passifs de location dans le cadre d'un contrat de cession-bail	01/01/2024	N.C.*
Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Affacturage inversé - Accords de financement des dettes fournisseurs	01/01/2024	N.C.*
Amendements à IAS 12 - Réforme fiscale internationale - Pilier 2	01/01/2024	N.C.*
Amendements à IAS 21 - Absence de convertibilité	01/01/2025	N.C.*

N.C.* : Non connue

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs, les comptes consolidés semestriels du groupe MedinCell ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

NOTE 3 – RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Les montants sont arrondis à l'unité supérieure ou inférieure pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les montants totaux présentés dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres précédents.

3.1 Base d'évaluation des comptes consolidés semestriels résumés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation (voir Note 3.4) et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables.

A l'exception des principes comptables propres à l'établissement de comptes consolidés semestriels énoncés ci-après et de l'application des nouvelles normes IFRS rendue obligatoire à compter du 1^{er} avril 2023, le Groupe a appliqué les mêmes règles et principes comptables que ceux mentionnés dans ses derniers comptes consolidés annuels établis au 31 mars 2023.

L'évaluation du Crédit d'Impôt Recherche à la fin de la période intermédiaire a été effectuée en tenant compte des charges engagées et des encaissements et remboursements de subventions et avances remboursables annuels.

L'estimation des dépenses variables de personnel sur le semestre correspond à la meilleure estimation du management.

Conformément à IAS 34.30, la charge d'impôt sur le résultat est estimée dans les comptes semestriels à partir du taux effectif d'impôt attendu à la prochaine clôture annuelle.

Les revenus sont essentiellement issus de prestations de service pour les activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. En raison du cycle de développement des produits et en fonction des paramètres financiers mis en place dans le cadre de partenariats (ceux-ci pouvant intégrer ou non certains éléments tels que la facturation de services de formulation, des paiements d'étapes, des royalties, le partage de coûts, le partages de profits...), le chiffre d'affaires peut varier significativement d'une période à l'autre mais n'est pas soumis à des effets de saisonnalité.

3.2 Recours à des jugements

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres

critères considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment :

- l'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions (plans de bons de souscription d'actions, plans de stock-options, attributions d'actions gratuites, plans de « restricted stock unit ») accordés aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercabilité...) (Note 5.11) ;
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière (Note 5.13) ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables (Note 5.12) ;
- l'évaluation de la rémunération annuelle variable de l'emprunt contracté auprès de la BEI basée sur le chiffre d'affaires attendu lié aux paiements de milestones et à la commercialisation des produits issus des programmes (Note 5.12) ;
- la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16. Le Groupe a recours à des jugements afin d'évaluer s'il est raisonnablement certain ou non de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable (Note 5.3) ;
- l'évaluation des impôts différés et de leur recouvrabilité (Note 6.6) ;
- l'évaluation des provisions (Note 5.17) ;
- l'évaluation des frais de développement et de l'avancement des dépenses pour mesurer le chiffre d'affaires à reconnaître au titre des prestations de développement de formulations selon la norme IFRS 15 (Note 6.1).

3.3 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

A ce stade, le Groupe a conclu que ses opérations constituent un seul et unique secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des procédés à base de polymères biodégradables permettant la délivrance contrôlée et prolongée de principes actifs dans le corps humain.

3.4 Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 30 septembre 2023 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;
- La trésorerie disponible au 30 septembre 2023 s'élève à 26,8 M€ ;
- En juillet 2023, MedinCell a reçu la dernière tranche de 10 M€ du prêt de la BEI. Le tirage de cette dernière tranche d'un prêt total de 40 millions d'euros signé en novembre 2022 était conditionné à l'approbation par la FDA américaine de UZEDY™, obtenue le 28 avril 2023 ;
- Le chiffre d'affaires prévisionnel lié aux royalties attendues de la commercialisation du produit UZEDY™ est déterminé sur la base des ventes enregistrées par Teva sur les premiers mois de commercialisation et d'une progression attendue de celles-ci établies en reprenant les progressions de médicaments comparables ;
- Le chiffre d'affaires prévisionnel lié aux milestones et services rendus, et en particulier, pour le produit mdc-TJK, dont le milestone relatif à la finalisation de la Phase 3 est attendu dans les douze prochains mois selon les dernières communications de Teva, est déterminé sur la base de l'avancement des produits et des probabilités de succès ;
- Les crédits d'impôts recherche et innovation sont pris en compte en fonction des estimations attendues des dépenses éligibles compte tenu des projets de la Société et en conformité avec les règles actuelles de détermination de ces crédits.
- Le respect des covenants en date de clôture et sur les 12 prochains mois (cf. note 5.12)

L'ensemble de ces ressources permet de financer au-cours des 12 prochains mois la consommation de trésorerie attendue.

NOTE 4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société-mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le périmètre de consolidation du Groupe MedinCell se compose des sociétés suivantes et n'a pas évolué sur le semestre :

Entité	Pays	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
		31 mars 2023		30 septembre 2023	
MedinCell SA	France	100%	Société-Mère	100%	Société-Mère
CM Biomaterials	Pays-Bas	50%	Mise en équivalence	50%	Mise en équivalence
MedinCell Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale	100%	Intégration globale

MedinCell Inc. est la filiale américaine du Groupe. Elle est enregistrée dans l'Etat du Delaware depuis le 7 avril 2022. Depuis sa création, cette société n'a pas généré de chiffre d'affaires et compte deux salariés. L'activité du Groupe est quasiment exclusivement portée par la Société-Mère française, MedinCell SA.

NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

(En milliers d'€)	31/03/2023	Mouvements de la période			30/09/2023
		Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	3 765	235	(14)	-	3 986
Immobilisations en cours et acomptes versés	11	-	-	-	11
Immobilisations incorporelles	3 776	235	(14)	-	3 997
Frais de développement immobilisés	-	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	(1 850)	(93)	1	-	(1 942)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 850)	(93)	1	-	(1 942)
Immobilisations incorporelles nettes	1 925	142	(13)	-	2 054

La Société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle au cours du semestre.

Au regard de l'évolution des activités de la Société et de la nature de ces actifs incorporels, aucune dépréciation des actifs incorporels n'a été constatée sur le semestre.

A titre de comparaison, les variations sur le semestre comparatif de l'année précédente se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	Mouvements de la période				30/09/2022
	31/03/2022	Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	3 312	150	-	43	3 505
Immobilisations en cours et acomptes versés	43	-	-	(43)	-
Immobilisations incorporelles	3 355	150	-	-	3 505
Frais de développement immobilisés	-	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	(1 689)	(81)	-	-	(1 770)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 689)	(81)	-	-	(1 770)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	1 666	69	-	-	1 735

5.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

(En milliers d'€)	Mouvements de la période				30/09/2023
	31/03/2023	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	3 565	35	(21)	31	3 610
Installations et agencements divers	2 597	56	-	-	2 653
Matériels de bureau et informatique et autres	1 197	55	(30)	-	1 222
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	259	6	-	(31)	234
Immobilisations corporelles brutes	7 618	152	(51)	-	7 719
Matériels de laboratoire, installations techniques	(2 810)	(227)	21	-	(3 016)
Installations et agencements divers	(1 002)	(131)	-	-	(1 133)
Matériels de bureau et informatique et autres	(820)	(104)	30	-	(894)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles	(4 632)	(462)	51	-	(5 043)
Immobilisations corporelles nettes	2 986	(310)	-	-	2 675

Les investissements réalisés par le Société au cours du semestre portent sur :

- Des équipements de laboratoire,
- Des renouvellements de matériels constituant le parc informatique,
- Des aménagements dans le cadre de l'agrandissement des locaux en espace de bureaux.

Au regard de l'évolution des activités de la Société et de la nature des actifs corporels, aucune dépréciation des actifs corporels n'a été constatée sur le semestre.

A titre de comparaison, les variations sur le semestre comparatif de l'année précédente se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2022	Mouvements de la période			30/09/2022
		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	3 613	82	(138)	3	3 560
Installations et agencements divers	2 362	113	-	-	2 475
Matériels de bureau et informatique et autres	1 168	45	(3)	-	1 210
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	128	17	(20)	(3)	122
Immobilisations corporelles brutes	7 269	257	(161)	-	7 367
Matériels de laboratoire, installations techniques	(2 431)	(249)	92	-	(2 587)
Installations et agencements divers	(754)	(121)	-	-	(874)
Matériels de bureau et informatique et autres	(653)	(115)	3	-	(764)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 837)	(485)	95	-	(4 225)
Immobilisations corporelles nettes	3 433	(228)	(66)	-	3 141

5.3 Contrats de location

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs sur le semestre se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2023	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Sorties liées aux fins de contrats	Dotation aux amortissements de la période	30/09/2023
Bâtiment	2 394	-	-	(160)	2 234
Matériels	877	113	(118)	(124)	748
Véhicules	-	13	-	(2)	11
Matériels Info.	116	-	-	(23)	93
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets	3 386	126	(118)	(309)	3 086

(En milliers d'€)	31/03/2023	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Paiements en capital sur la période	30/09/2023	Dont passifs locatifs courants	Dont passifs locatifs non courants
Bâtiment	2 483	-	(161)	2 322	318	2 004
Matériels	586	113	(146)	553	273	280
Véhicules	-	13	(3)	10	4	6
Matériels Info.	118		(21)	97	43	54
Total des passifs locatifs	3 187	126	(331)	2 980	637	2 343

Les droits d'utilisation s'élèvent, au 30 septembre 2023, à 3 086 K€ nets et concernent principalement les baux immobiliers suivants :

- le bail Tisserand pour 864 K€ ;
- le bail ACDE pour 1 256 K€ ;
- le bail Tisserand Rose pour 114 K€.

Pour l'ensemble des baux concernant les locaux, la Société a considéré, pour la détermination du passif de location, qu'elle ne les résilierait pas avant leur terme, et qu'elle ne solliciterait pas leur renouvellement à son issue.

A titre de comparaison, les variations sur le semestre comparatif se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2022	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Sorties liées aux fins de contrats	Dotation aux amortissements de la période	30/09/2022
Bâtiment	2 697	-	-	(159)	2 539
Matériels	896	208	-	(112)	933
Véhicules	4	-	-	(3)	1
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets	3 598	208	-	(273)	3 533

(En milliers d'€)	31/03/2022	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Paiements en capital sur la période	30/09/2022	Dont passifs locatifs courants	Dont passifs locatifs non courants
Bâtiment	2 774	-	153	2 621	306	2 315
Matériels	698	208	154	752	319	433
Véhicules	5	-	3	2	2	-
Total des passifs locatifs	3 478	208	310	3 376	628	2 748

5.4 Actifs financiers et autres actifs non courants

Les actifs financiers et autres actifs non courants se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023
Dépôts et cautionnements versés	118	112
Contrat de liquidités - espèces	267	433
Titres de participation non consolidés	6	6
Part à plus d'un an des créances fiscales	2 849	881
Charges constatées d'avance	22	28
Total des Actifs financiers et Autres actifs non courants	3 262	1 460

Les créances fiscales correspondent majoritairement au Crédit Impôt Recherche 2023.

5.5 Clients et comptes rattachés

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023
Créances clients	2 053	1 542
Factures à établir	63	551
Valeur brute	2 116	2 093
Dépréciation	-	-
Valeur nette	2 116	2 093

Le solde des créances clients est principalement composé de celles envers CM Biomaterials correspondant aux royalties sur les ventes de polymères.

5.6 Autres actifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres actifs courants :

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023
Avances et acomptes sur commandes	43	26
Créances sociales	51	10
Créances fiscales	8 848	10 170
Charges constatées d'avance	1 088	744
Autres	473	56
Autres actifs courants nets	10 502	11 005

Au 30 septembre 2023, les créances fiscales sont principalement constituées par des créances de TVA pour 535 K€ et des créances de crédits d'impôts recherche pour 8 202 K€, dont 3 969 K€ pour l'exercice 2021 et à hauteur de 4 233 K€ pour l'exercice 2022. La créance de CIR pour l'exercice 2021 avait fait l'objet d'un préfinancement à échéance initiale du 30 novembre 2023. Postérieurement à la clôture, la créance 2021 a été remboursée par l'administration fiscale à l'organisme de préfinancement, et la créance pour l'exercice 2022 a, quant à elle, été reçue par la Société, puisque non préfinancée.

Les charges constatées d'avance sont principalement liées à des dépenses opérationnelles courantes pour 1 088 K€ qui concernent la période suivante (notamment des frais de CRO, d'abonnements logiciels et maintenance, des frais d'accès à des bases de données, de crèche en faveur d'enfants du personnel, de collaborations académiques ainsi que des frais d'assurance).

5.7 Titres de placement financiers

Au 30 septembre 2023, la Société ne dispose plus de placement dans le cadre d'un contrat de capitalisation, celui-ci étant arrivé à son terme.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau suivant présente la ventilation (i) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ainsi que (ii) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie nets », tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et ce, pour chaque période présentée :

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023
Disponibilités	11 666	6 467
Comptes et dépôts à terme	15 112	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 779	6 467
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets	26 779	6 467

Au 30 septembre 2023, la Société dispose de :

- 11 666 K€ de liquidités disponibles sur ses comptes bancaires ;
- 15 000 K€ de comptes à terme (CAT) d'une maturité de 3 mois à 1 an, dont 10 000 K€ à échéance du 21 octobre 2023 et 5 000 K€ à échéance du 21 juillet 2024, avec possibilité de remboursement

anticipé à tout moment moyennant un préavis de 32 jours, sans pénalité, et sans réduction du taux d'intérêt contractuel.

5.9 Capital social

Au 31 mars 2023, le capital était composé de 25 288 045 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Au cours du semestre clos au 30 septembre 2023, 3 462 600 actions ordinaires nouvelles ont été créées et portent le nombre d'actions total composant le capital social à 28 750 645 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Le tableau ci-après détaille les mouvements intervenus sur le capital de MedinCell S.A. au cours du semestre clos le 30 septembre 2023 :

Date	Nature des opérations sur le capital	Nombre d'actions émises	Valeur nominale	Capital	Primes d'émission
Au 31 mars 2023		25 288 045	0,01 €	252 880 €	7 415 720 €
	Augmentation de capital	3 430 000	0,01 €	34 300 €	25 039 000 €
	BSA	-	-	-	31 475 €
	Exercice BSA/BSPCE	32 600	0,01 €	326,00 €	8 622 €
	Frais d'augmentation de capital	-	-	-	(1 831 261) €
	Souscription BSA BEI ¹	-	-	-	313 607 €
Au 30 septembre 2023		28 750 645	0,01 €	287 506 €	30 977 162 €

¹ correspondant à la souscription de BSA par compensation de créances, n'engendrant pas d'entrée de trésorerie. Les produits des opérations sur le capital, nets de frais, engendrant une entrée de trésorerie s'élèvent par conséquent à 23 283 K€.

5.10 Actions auto détenues

A compter du 22 octobre 2018, la Société a confié à la société KEPLER CHEUVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur ses propres actions. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'EURONEXT Paris.

Au 30 septembre 2023, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 30 646 contre 7 550 au 31 mars 2023, ainsi que 267 K€ de liquidités contre 433 K€ au 31 mars 2023.

5.11 Paiements fondés sur des actions

Des bons de souscription d'actions (« BSA »), des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Stock-options »), d'actions gratuites (« AGA ») et de « Restricted Stock Unit » (« RSU ») ont été attribués par la Société aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires.

La charge comptabilisée sur la période close le 30 septembre 2023 en application d'IFRS 2 relative aux plans qui étaient en circulation au 30 septembre 2023 s'élève à 1 280 K€ (1 069 K€ au titre de la période close le 30 septembre 2022).

Les nouveaux plans attribués sur le semestre sont :

- le 27 juillet 2023, attribution d'un plan d'attribution gratuite (AGA) ci-après dénommé Plan 2023A de 1 493 actions pour la Tranche 1 et 1 521 actions pour la Tranche 2 au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée, sous condition de présence effective, à 1 an après l'attribution pour la Tranche 1, et en 3 tranches à hauteur de 1/3 chaque année après l'attribution pour la tranche 2.
- le 27 juillet 2023, attribution d'un plan d'attribution gratuite (AGA) ci-après dénommé Plan 2023A bis de 25 000 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée, sous condition de présence effective en 3 tranches à hauteur de 1/3 chaque année après l'attribution.

Détail des nouveaux plans d'attributions d'actions gratuites attribués sur le semestre :

	Actions gratuites 2023A	Actions gratuites 2023A bis
Date d'Assemblée Générale	08/09/2022	08/09/2022
Nombre d'actions gratuites autorisées par l'AG ⁽¹⁾	7% du capital social	7% du capital social
Date d'attribution	27/07/2023	27/07/2023
Date d'acquisition des actions	Tranche 1 : 28/07/2024 Tranche 2 : 1/3 : 28/07/2024 1/3 : 28/07/2025 1/3 : 28/07/2026	1/3 : 28/07/2024 1/3 : 28/07/2025 1/3 : 28/07/2026
Nombre d'actions attribuées	Tranche 1 : 1 493 & Tranche 2 : 1 521	25 000
Prix de souscription de l'instrument	-	-
Prix d'exercice de l'instrument	-	-
Conditions d'acquisition	Être présent dans la Société de façon continue entre la date d'attribution et la date d'acquisition de la tranche	Être présent dans la Société de façon continue entre la date d'attribution et la date d'acquisition de la tranche
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo	
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	6,33 €	6,33 €

⁽¹⁾ Plafond commun avec les attributions de stock-options et de BSA pour l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022.

Synthèse de la charge comptabilisée sur les périodes closes du 30 septembre 2023 et 2022 :

(En milliers d'€)	30/09/2023 - 6 mois			30/09/2022 - 6 mois		
	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charges cumulées à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charges cumulées à date
BSA 2019	18	-	18	15	1	16
AGA2019B Bis	95	-	95	77	12	89
AGA 2020 A bis	120	7	127	84	12	96
AGA 2021 A	85	-	85	43	20	63
AGA 2021 B	2 839	-	2 839	569	908	1 477
AGA 2021 B bis	44	4	48	8	12	20
RSU 1	3	2	5	-	1	1
RSU 2	52	24	76	-	11	11
BSA 2022 A	-	-	-	-	89	89
AGA 2022 A	9	3	12	-	3	3
AGA 2022 B	617	1 224	1 841	-	-	-
AGA 2023	-	3	3	-	-	-
AGA 2023 A bis	-	14	14	-	-	-
Total	3 882	1 280	5 163	796	1 069	1 865

Pour les plans attribués sur les exercices précédents, l'intégralité des informations financières requises doit être lue en liaison avec les comptes consolidés IFRS de l'exercice clos du 31 mars 2023.

5.12 Dettes financières

Au 30 septembre 2023, les dettes financières sont principalement composées d'avances remboursables, de prêts pour l'innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'emprunts bancaires, d'un prêt de la BEI, et de Prêts Garantis par l'Etat, ainsi que d'instruments financiers dérivés.

Pour financer son développement, la Société a bénéficié entre mai et juin 2020, puis en octobre 2020, de Prêts Garantis par l'État (PGE) à hauteur de 13,7 M€ dans le cadre du dispositif exceptionnel de garanties mis en place par l'Etat permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Ces prêts obtenus auprès de la Banque Populaire du Sud, BNP Paribas, Caisse d'Épargne et de la BPI ont une maturité initiale de 12 mois. La Société a contractualisé l'option d'amortissement sur 5 ans à compter de la première année pour les quatre emprunts.

L'emprunt obligataire de 1 020 K€ a été intégralement remboursé sur le 1^{er} semestre 2023.

Emprunt BEI

Pour financer la formulation et le développement de produits, la Société avait contractualisé le 22 mars 2018 un emprunt auprès de la BEI pour un montant de 20 M€ versable en 3 tranches de 7,5 M€, 7,5 M€ et 5 M€ ; lesquelles ont toutes été tirées lors des exercices précédents.

Les termes de l'emprunt ont été renégociés le 1er juin 2022 incluant un report de six mois concernant le remboursement de la Tranche 1 de juin 2023 à décembre 2023, un report d'un an concernant l'application des covenants à 2023, l'inclusion de l'ensemble des revenus, notamment ceux attendus avec le client Teva dans le calcul de la rémunération variable, ainsi que l'absence de pénalités pour tout remboursement anticipé.

Le 22 novembre 2022, MedinCell a contractualisé un nouvel emprunt auprès de la BEI pour un montant de 40 M€ versable en 3 tranches de 20 M€, 10 M€ et 10 M€. La première tranche de ce nouvel emprunt, conditionnée au remboursement de l'intégralité de l'emprunt précédent, a été tirée le 21 décembre 2022. Suite à l'atteinte de certaines conditions liées à l'activité, la seconde tranche a été tirée le 26 janvier 2023. Le 31 juillet 2023, la Société a reçu la troisième et dernière tranche de 10 M€ et a procédé à l'émission de 313 607 BSA au profit de la BEI.

Le remboursement du capital doit intervenir à l'issue d'une durée de 5 ans à compter du tirage de chaque tranche. Les intérêts sur ce nouvel emprunt sont de deux types : des intérêts payés annuellement par MedinCell S.A et des intérêts capitalisés qui ne seront payés qu'au moment du remboursement du capital. En complément de cette rémunération, MedinCell S.A. devra verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée à son chiffre d'affaires actuel et futur. Les conditions de la rémunération variable ont été modifiées dans l'avenant signé le 1^{er} juin 2022 et sont toujours en vigueur. Elle est liée aux paiements de milestones et au chiffre d'affaires que la Société réalisera mais limitée dans le temps et plafonnée.

Tranche A	<p>Nominal : 20 millions d'euros</p> <p>Remboursement du capital et des intérêts capitalisés 5 ans après le tirage de la tranche</p> <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2% d'intérêts payés annuellement ■ 4% d'intérêts capitalisés payés à l'échéance de la tranche ■ BSA (voir ci-dessous) <p>Rémunération variable : liée au paiement de milestones et au chiffre d'affaires qu'elle réalisera. Elle est plafonnée en termes de montant et limitée dans la durée de commercialisation.</p>
Tranche B	<p>Nominal : 10 millions d'euros</p> <p>Remboursement du capital et des intérêts capitalisés 5 ans après le tirage de la tranche</p> <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2% d'intérêts payés annuellement ■ Intérêts capitalisés de 3% payés à l'échéance de la tranche. ■ BSA (voir ci-dessous)
Tranche C	<p>Nominal : 10 millions d'euros</p> <p>Remboursement du capital et des intérêts capitalisés 5 ans après le tirage de la tranche</p> <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2% d'intérêts payés annuellement ■ Intérêts capitalisés de 3% payés à l'échéance de la tranche ■ BSA (voir ci-dessous)

Au 31 mars 2023, un des ratios (total Capitaux propres + trésorerie et équivalent de trésorerie > 1€) n'était pas respecté, ce qui constituait un cas de défaut ouvrant le droit à la BEI de demander, à son choix, le remboursement partiel ou intégral du prêt, sauf à ce que la BEI y renonce. En conséquence et conformément aux règles comptables, les dettes concernées avaient été reclassées intégralement en Dettes financières – courantes à cette date. Le 12 juin 2023, la Société a obtenu la confirmation écrite de la BEI de son abandon à demander ce remboursement prématuré.

Le 28 septembre 2023, MedinCell et la BEI ont signé un avenant à l'accord de prêt qui remplace une des anciennes clauses financières par une nouvelle dans laquelle la Société s'engage (i) à disposer en permanence d'au moins 8 millions d'euros de trésorerie définie comme la somme de la trésorerie disponible, des équivalents de trésorerie et de tout autre investissement financier dénouable à court terme et (ii) à avoir au moins un an de visibilité financière dans son scénario de base de prévision de trésorerie. En cas de défaut, la Société disposerait d'un délai de 30 jours pour remédier à la situation. Passé ce délai, la BEI aurait le droit de demander le remboursement anticipé partiel ou total du prêt existant. La Société indique que, selon ses prévisions de trésorerie de base actuelles, l'engagement devrait être respecté pendant les 12 prochains mois. Ces prévisions n'incluent pas les revenus potentiels issus de nouveaux contrats de service ou d'accords de licence non connus en date d'arrêté des comptes. Par conséquent, au 30 septembre 2023, la part de la dette BEI ayant une échéance supérieure à 1 an a été reclassée en dettes financières non courantes.

Une autre clause restrictive portant sur le ratio d'endettement net par rapport aux fonds propres est prévue contractuellement mais ne s'appliquera qu'à compter du 1^{er} avril 2025.

A chaque clôture, MedinCell estime la rémunération variable qu'elle pourrait être amenée à payer au titre de ce contrat en tenant compte des hypothèses les plus probables tant en termes d'occurrence des décaissements additionnels potentiels que de cadencement de ces derniers dans le temps. La Société réévalue le montant de cette composante de la dette à chaque clôture. A la date d'arrêté des comptes, la Société estime que cette rémunération variable s'élèvera à un montant total de 22,4 M€. L'évolution de cette estimation au cours du semestre se traduit par un produit financier de 0,3 M€. Le paiement de cette rémunération variable s'échelonne jusqu'en 2037 en fonction du chiffre d'affaires généré par la Société. La valeur actuelle de cette dette au taux de 13% est incluse dans le montant de la dette BEI au 30 septembre 2023.

Instruments dérivés passifs

Les 3 tranches du financement de la BEI sont accompagnées de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 175 000 actions de la Société pour la Tranche A, de 286 041 actions pour la Tranche B et de 313 607 actions pour la Tranche C. Les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché. Le prix de souscription est de 1 euro par BSA.

Ces BSA sont assortis d'une option de vente des BSA à la main de la BEI et d'une option d'achat des BSA à la main de la Société.

A la date d'émission de chaque tranche de BSA :

- La valorisation de l'option de vente des BSA de la Tranche A à la date d'émission (au 21/12/2022) s'élève à 3,51 euros par BSA, soit 0,6 M€ pour les 175 000 BSA émis.
- La valorisation de l'option de vente des BSA de la Tranche B à la date d'émission (au 26/01/2023) s'élève à 4,66 euros par BSA, soit 1,3 M€ pour les 286 041 BSA émis.
- La valorisation de l'option de vente des BSA de la Tranche C à la date d'émission (au 31/07/2023) s'élève à 3,72 euros par BSA, soit 1,2 M€ pour les 313 607 BSA émis.

Au 30 septembre 2023, l'estimation de la juste valeur des options de vente liées à chaque émission de BSA est la suivante :

- La valorisation de l'option de vente des BSA de la Tranche A s'élève à 3,68 euros par BSA, soit 0,6 M€ pour les 175 000 BSA émis.
- La valorisation de l'option de vente des BSA de la Tranche B s'élève à 3,49 euros par BSA, soit 1,0 M€ pour les 286 041 BSA émis.
- La valorisation de l'option de vente des BSA de la Tranche C s'élève à 3,78 euros par BSA, soit 1,2 M€ pour les 313 607 BSA émis.

Les caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Caractéristiques du plan	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Date d'émission	21/12/2022	26/01/2023	31/07/2023
Date de fin de période d'exercice	21/12/2032	26/01/2033	31/07/2033
Nombre d'instruments	175 000	286 041	313 607
Prix d'exercice	5,98€	7,31 €	5,93 €
Cours du sous-jacent à l'émission	6,15€	7,67 €	6,34 €
Cours du sous-jacent au 31/03/2023	9,81€	9,81 €	N.A
Cours du sous-jacent au 30/09/2023	6,40€	6,40€	6,40€
Maturité estimée à l'émission	10 ans	10 ans	10 ans
Maturité estimée au 31/03/2023	9,7 ans	9,8 ans	N.A
Maturité estimée au 30/09/2023	9,2 ans	9,3 ans	9,8 ans
Volatilité à l'émission	63,9%	64,3%	64,1%
Volatilité estimée au 31/03/2023	64,0%	63,9%	N.A
Volatilité estimée au 30/09/2023	64,5%	64,1%	64,1%
Taux de dividende	0,00%	0,00%	0,00%
Taux sans risque à l'émission	2,84%	2,67%	3,03%
Taux sans risque 31/03/23	2,89%	2,89%	N.A
Taux sans risque 30/09/23	3,38%	3,38%	3,41%
Prix de souscription	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Valeur unitaire moyenne (€)	A l'émission : 3,51 Au 31/03/2023 : 6,77 Au 30/09/2023 : 3,68	A l'émission : 4,66 Au 31/03/2023 : 6,54 Au 30/09/2023 : 3,49	A l'émission : 3,72 Au 30/09/2023 : 3,78
Valeur totale des instruments (K€)	A l'émission : 615 Au 31/03/2023 : 1 185 Au 30/09/2023 : 645	A l'émission : 1 332 Au 31/03/2023 : 1 870 Au 30/09/2023 : 998	A l'émission : 1 166 Au 30/09/2023 : 1 185

Compte tenu des caractéristiques du contrat d'emprunt avec la BEI, cette dette financière est considérée comme un instrument hybride constitué d'un instrument hôte (dette) et de dérivés incorporés (les options de vente des BSA).

Les options de vente des BSA constituent des instruments financiers dérivés passifs à évaluer en juste valeur par résultat à chaque clôture. La valorisation de ces options de vente de BSA ressort à 2,8 M€ au 30 septembre 2023 contre 3,1 M€ au 31 mars 2023. La variation de juste de valeur de ces instruments financiers dérivés est inscrite en résultat financier. Au regard de la maturité de ces instruments, ces derniers sont classés en « Passifs non courants » au 30 septembre 2023 (Cf. paragraphe sur l'emprunt BEI).

Le tableau ci-après présente les variations des dettes financières non courantes et courantes nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie sur les périodes présentées :

(En milliers d'€)	Souscription (net de frais)	Remboursements nominal	Intérêts au TIE	Intérêts payés	Variation juste valeur	Reclassements Non courant	
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	-	-
Avances remboursables et prêts à taux 0	633	-	9	-	-	(199)	443
Emprunt BEI	-	8 515	-	-	-	32 520	41 035
Emprunt BEI - composante BSA	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt BPI Innovation	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Prêt Garanti par l'Etat	8 074	-	-	-	-	(1 720)	6 354
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières - non courantes	11 708	8 515	9	-	-	30 601	50 831
Emprunt obligataire	1 255	-	(1 020)	55	(290)	-	-
Avances remboursables et prêts à taux 0	689	-	(231)	9	-	199	666
Emprunt BEI	34 334	-	2 036	(828)	(1 577)	(32 520)	1 445
Prêt Garanti par l'Etat	3 423	-	(1 702)	72	(75)	1 720	3 438
Emprunts bancaires	33	-	(33)	-	-	-	-
Financement du CIR	-	3 849	197	(197)	-	-	3 849
Intérêts courus sur emprunts	24	-	21	(25)	-	-	20
Dettes financières - courantes	39 757	3 849	(2 985)	2 390	(1 415)	(30 601)	9 418
Emprunt BEI - Composante BSA - Non courant	-	-	-	-	-	2 828	2 828
Instruments dérivés passifs - non courant	-	-	-	-	-	2 828	2 828
Emprunt BEI - Composante BSA - Courant	3 055	1 166 ¹	-	-	(1 393)	(2 828)	-
Instruments dérivés passifs - courant	3 055	1 166	-	-	(1 393)	(2 828)	-
Total des dettes financières	54 520	13 530	(2 985)	2 399	(1 415)	(2 970)	63 077

Trésorerie et
Equivalents de
trésorerie

(6 467)

(26 779)

Endettement
Net

48 053

36 298

¹ Ce montant contient 313 K€ de frais d'émission n'ayant pas engendré de sortie de trésorerie.

	31/03/2022	Mouvements de la période					30/09/2022
(En milliers d'€)	Souscription (net de frais)	Remboursement nominal	Intérêts au TIE	Intérêts payés	Variation juste valeur	Reclassements Non courant	
Emprunts bancaires	33	-	-	-	-	(26)	7
PTZI (Lab 2016)	19	-	-	-	-	(19)	-
PIFEI Lab 2016	5	-	-	-	-	(5)	-
PTZI (IDEFIX)	182	-	-	-	11	(61)	132
Avance remboursable Contrat Croissance	296	-	-	-	-	450	746
Emprunt obligataire	1015	-	-	-	3	(1 018)	-
Emprunt obligataire - intérêts capitalisés TEVA	214	-	-	-	-	(214)	-
Emprunt innove +	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt BEI	-	-	1 621	-	1 659	21 316	24 596
Emprunt BPI Innovation	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Prêt Garanti par l'Etat (CoVid)	11 203	-	-	-	-	(1 742)	9 461
Intérêts courus sur emprunts	282	-	-	-	-	-	282
Dettes financières - non courantes	16 249	-	1 621	-	1 673	18 681	38 224
Emprunt BPI PTZI	87	-	(90)	-	3	-	-
Emprunt bancaires	52	-	(26)	-	-	26	52
PTZI (Lab 2016)	75	-	(38)	-	1	19	57
PIFEI Lab 2016	80	-	(40)	-	3	5	48
PTZI (IDEFIX)	123	-	(61)	-	(3)	61	120
Avance remboursable Contrat Croissance	300	600	(150)	-	(17)	(450)	283
Avance remboursable BPI Asgard	253	-	-	-	-	-	253
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	1 018	1 018
Emprunt obligataire - intérêts capitalisés TEVA	-	-	-	-	-	214	214
Intérêts courus sur emprunt obligataire	20	-	-	62	(62)	-	20
Emprunt innove +	868	-	(725)	-	-	-	143
Intérêts courus sur emprunts	31	-	-	27	(30)	-	28
Emprunt BEI	23 324	-	-	(680)	-	(21 316)	1 328
Prêt Garanti par l'Etat (CoVid)	2 552	-	(961)	119	(119)	1 742	3 299
Dettes financières - courantes	27 764	600	(2 091)	208	(891)	(18 681)	6 863
Total des dettes financières	44 014	600	(2 091)	1 829	(891)	1 640	-
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	(24 617)						(11 729)
Contrat de capitalisation	(2 560)						(2 542)
Endettement Net	16 837						30 818

5.13 Avantages au personnel

Conformément à la loi française, les salariés de MedinCell S.A. ont droit à une indemnité versée lors du départ à la retraite. Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement est inscrite au passif des comptes consolidés.

La provision comptabilisée s'élève à 411 K€ au 30 septembre 2023 contre 354 K€ au 31 mars 2023 soit une augmentation de 57 K€.

Compte tenu de sa faible matérialité, la provision n'a pas été réévaluée au 30 septembre 2023 et le sera au 31 mars 2024.

5.14 Dettes fournisseurs

Le tableau suivant détaille la ventilation des dettes fournisseurs pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023
Dettes fournisseurs	2 019	2 177
Factures non parvenues	14	2 000
Total dettes fournisseurs	2 033	4 177

5.15 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont nuls au 30 septembre 2023. Ils étaient également nuls au 31 mars 2023.

5.16 Autres passifs courants

Le tableau suivant détaille la ventilation des autres passifs courants pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2023	31/03/2023
Dettes sociales	1 895	1 898
Dettes fiscales	116	586
Dettes diverses	70	126
Produits constatés d'avance - part à moins d'un an	3 944	5 776
Autres passifs courants	6 025	8 387

Les dettes sociales sont principalement composées des provisions pour salaire de 482 K€, pour congés payés de 437 K€ et des charges sociales du dernier trimestre pour 194 K€.

Au 30 septembre 2023, les produits constatés d'avance s'élèvent à 3 944 K€, dont principalement 3 465 K€ liés à la reconnaissance selon la méthode de l'avancement des revenus liés au programme de

contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates (mdc-WWM) et 451 K€ liés au programme de lutte contre la malaria avec Unitaid (mdc-STM).

5.17 Provisions

L'entreprise a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021. Au 30 septembre, les observations de la Société étaient en cours de rédaction afin de contester la proposition de rectification reçue.

Les provisions pour risques et charges courantes s'élèvent à 1 708 K€ au 30 septembre 2023 et sont liées principalement à une demande de restitution fiscale à effectuer dans le cadre du contrôle fiscal portant sur le CIR 2019 et 2020 à hauteur de 907 K€, à d'éventuelles restitutions fiscales liées aux CIR/CII 2021 et 2022 pour 786 K€, et à de potentielles indemnités salariales pour 15 K€.

La Société a procédé à la reprise d'une provision devenue sans objet sur le semestre pour 106 K€.

Une augmentation de 702 K€ des provisions pour risques et charges courantes a été constatée par la Société sur le semestre clos au 30 septembre 2023. Cet accroissement s'explique par la prise en compte de l'intégralité des redressements relatifs aux CIR notifiés à la Société pour les années 2019 et 2020 (hors les pénalités pour manquement délibéré d'un montant de 514 K€ que la Société conteste fermement) et par la prise en compte d'une estimation du rejet potentiel des mêmes éléments sur les années 2021 et 2022 pour un total de 786 K€.

Il convient de noter que la Société a contesté l'intégralité de la proposition de rectification reçue de l'administration fiscale pour les exercices 2019 et 2020.

NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Produits des activités ordinaires

Le tableau suivant détaille les revenus du Groupe au titre des semestres présentés :

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Chiffre d'affaires	6 985	6 027
- Produits perçus au titre des prestations de développement	2 064	2 702
- Licences, Milestones	3 643	2 902
- Royalties	1 278	423
Autres produits des activités ordinaires	1 195	1 682
- Crédit impôt recherche	1 195	1 682
- Autres produits	-	-
Total Produits des activités ordinaires	8 180	7 709

Le chiffre d'affaires sur le semestre écoulé correspond principalement à des paiements de franchissement de nouvelles étapes (milestones) pour un des programmes en partenariat avec TEVA à hauteur de 3,6 M€ (mdc-IRM, commercialisé sous le nom d'UZEDY™).

Les prestations de formulation et de développement concernent essentiellement la Fondation Bill & Melinda Gates pour un montant de 1,2 M€ et l'organisation Unitaid pour un montant de 0,6 M€. Les revenus sont issus de prestations de services relatifs aux activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. Le revenu issu de ces contrats de collaboration est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu à l'avancement des charges liées, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable.

Le Groupe attend des milestones concernant les contrats en cours. Ces milestones sont exclus du montant du chiffre d'affaires reconnus à date et du carnet de commandes du fait de leur caractère incertain.

Le montant des royalties se décompose de la façon suivante :

- Royalties facturées à la joint-venture CM Biomaterials : 643 K€ ;
- Royalties facturées à Teva dans le cadre des ventes du produit UZEDY™ depuis mi-mai 2023 : 635 K€.

6.2 Nature des dépenses allouées par fonction

6.2.1 Nature des charges incluses dans les « Frais de recherche et développement »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais de recherche et développement » :

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Charges de personnel	(5 365)	(5 667)
- Charges de personnel hors paiements fondés sur des actions	(4 550)	(5 016)
- Paiements fondés sur des actions	(815)	(651)
Autres charges opérationnelles décaissées	(5 132)	(8 411)
- Sous-traitance études et prestations de services	(1 880)	(6 117)
- Matières premières et consommations	(1 803)	(944)
- Honoraires et conseil	(994)	(877)
- Loyers et coûts associés, assurance, frais postaux	(279)	(274)
- Autres impôts et taxes	(4)	-
- Subventions	12	12
- Voyages et déplacements & transports	(197)	(209)
- Divers	13	(2)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(649)	(656)
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	(649)	(656)
Total	(11 144)	(14 732)

La diminution des charges de personnel incluses dans les frais de recherche et développement est principalement liée à la réorganisation des équipes de développement. Les charges de sous-traitance, notamment de CDMO et CRO, diminuent significativement avec la fin des activités de Phase 2 du projet mdc-TTG. L'augmentation des dépenses relatives aux matières premières est principalement liée à l'achat de polymères pour le projet mdc-CWM.

6.2.2 Nature des charges incluses dans les « Frais marketing et commerciaux »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais marketing et commerciaux » :

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Charges de personnel	(920)	(906)
- Charges de personnel hors paiements fondés sur des actions	(781)	(788)
- Paiements fondés sur des actions	(139)	(118)
Autres charges opérationnelles décaissées	(463)	(377)
- Sous-traitance études et prestations de services	(90)	(91)
- Voyages et déplacements, salons, documentations	(234)	(56)
- Honoraires et conseil	(43)	(164)
- Loyers et coûts associés, assurances, frais postaux	(110)	(66)
- Autres	14	-
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(25)	(26)
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	(25)	(26)
Total Frais marketing et commerciaux	(1 409)	(1 308)

Les charges de personnel incluses dans les frais marketing et commerciaux sont globalement stables par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent. Les frais de voyages et déplacements, salons et documentation augmentent en raison de la campagne de publicité réalisée suite au lancement commercial d'UZEDY.

6.2.3 Nature des charges incluses dans les « Frais généraux et administratifs »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais généraux et administratifs » :

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Charges de personnel	(2 330)	(1 883)
- Charges de personnel hors paiements fondés sur des actions	(2 004)	(1 583)
- Paiements fondés sur des actions	(326)	(300)
Autres charges opérationnelles décaissées	(2 063)	(1 282)
- Sous-traitance études et prestations de services	(106)	(56)
- Honoraires et conseil	(1 399)	(678)
- Voyages et déplacements	(77)	(71)
- Autres impôts et taxes	(62)	(86)
- Loyers et coûts associés, assurance, frais postaux	(359)	(355)
- Crédit d'impôt famille	64	55
- Autres	(124)	(91)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(192)	(156)
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	(192)	(156)
Total Frais généraux et administratifs	(4 584)	(3 321)

Les charges de personnel incluses dans les frais généraux et administratifs augmentent compte tenu de la revalorisation des salaires et primes des membres du Directoire. L'augmentation des honoraires et conseil est principalement lié aux frais juridiques, aux honoraires comptables et au déploiement de la stratégie investisseurs aux Etats-Unis.

6.3 Effectif

Au 30 septembre 2023, le Groupe emploie 138 salariés contre 143 salariés au 31 mars 2023 et 151 au 30 septembre 2022.

L'effectif du Groupe par fonction a évolué sur la période de la façon suivante :

Fonction	30/09/2023	31/03/2023	30/09/2022
Recherche et développement	98	105	113
Marketing et commerciaux	12	11	12
Général et administration	28	27	26
Total des effectifs	138	143	151

6.4 Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au titre des semestres clos les 30 septembre 2022 et 2023 concernent des éléments inhabituels ou peu fréquents.

Les autres produits opérationnels au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élèvent à 109 K€ et concernent principalement une reprise de provision pour risque et charges devenue sans objet.

Les autres charges opérationnelles au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élèvent à 134 K€, principalement liées à la résiliation anticipée de contrats de droits d'utilisation d'immobilisation

6.5 Résultat financier

Le poste « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Produits des placements trésorerie	156	11
Coût de l'endettement financier brut	(2 399)	(1 829)
Variation de la juste valeur des passifs financiers	2 970	(1 640)
Coût de l'endettement financier, net	727	(3 458)
Pertes de change	(34)	(1)
Variation de juste valeur du contrat de capitalisation	-	(11)
Autres charges financières	-	-
Autres charges financières	(34)	(12)
Gains de change	130	1 380
Autres produits financiers	-	2
Autres produits financiers	130	1 382
Total résultat financier	823	(2 090)

La variation du résultat financier s'explique par la renégociation de l'emprunt BEI du 22 novembre 2022 qui a conduit à augmenter l'endettement moyen suite à l'émission des tranches B et C et à réduire le taux d'intérêt de 16,28% à 13% sur la tranche A, la réestimation de la rémunération variable et la variation de juste valeur des options de vente de BSA liées à l'emprunt BEI au 30 septembre 2023.

6.6 Charge d'impôt

La charge d'impôt est nulle pour les deux périodes présentées.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre la charge d'impôt effective sur les résultats et la charge d'impôt théorique (charge d'impôt calculée au taux nominal de 25%, hors contributions supplémentaires) :

(En milliers d'€)	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Résultat avant impôt	(8 158)	(13 747)
Taux théorique d'impôt	25%	25%
(Charge) Produit d'impôt théorique	2 040	3 437
Eléments en réconciliation		
- Crédit d'impôt (dont Crédit Impôt Recherche)	737	434
- Paiements fondés sur des actions	(320)	(267)
- Différences permanentes	685	(443)
- Non-activation des déficits de la période	(3 170)	(3 166)
- Dépréciation des IDA antérieurs	-	-
- Autres différences	28	5
Impôt reconnu au compte de résultat	-	-
Taux d'impôt effectif	0,00%	0,00%

Actifs et passifs d'impôts différés

La société française MedinCell S.A. dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auxquels s'est rajouté le déficit du semestre. Au 30 septembre 2023, le montant cumulé de ses déficits reportables s'élève à 155,4 M€. Les pertes récentes sont dues à l'intensification des dépenses de recherche & développement pour le développement des produits propres de la Société.

6.7 Résultat par action

- Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30/09/2023 6 mois	30/09/2022 6 mois
Profit (Perte) de la période - Attribuable aux actionnaires de MedinCell (en K€)	(8 158)	(13 747)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	27 865 155	25 150 031
Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues	28 694	47 719
Résultat de base et dilué par action, en Euro	(0,29)	(0,55)

- Résultat dilué par action

Pour les semestres clos les 30 septembre 2022 et 2023, le résultat net étant une perte, le résultat par action dilué est égal au résultat de base par action, tout instrument dilutif ayant en effet un effet anti-dilutif sur la perte par action.

NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance CRO/CDMO dans le cadre de projets en cours pour une valeur totale de 9,1 M€. Ce montant constitue la valeur maximale d'engagement dans une hypothèse de conduction des projets jusqu'à leur prochaine étape. Les contrats prévoient en effet des clauses légales et/ou contractuelles offrant la possibilité de mettre fin aux contrats par anticipation moyennant des préavis allant d'un simple jour à trois mois. Depuis la signature des différents accords, des prestations ayant déjà été réalisées, la Société a comptabilisé sur l'exercice les charges correspondantes facturées par les sous-traitants ou a constaté les provisions nécessaires. L'engagement hors bilan au 30 septembre 2023 correspond donc au montant total des bons de commande signés, déduction faite des charges reconnues sur l'exercice, soit un engagement hors bilan maximal d'un montant de 3 M€ dans l'hypothèse où les projets seraient menés à leur terme.

NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2023, les relations entre le Groupe et les parties liées n'ont pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

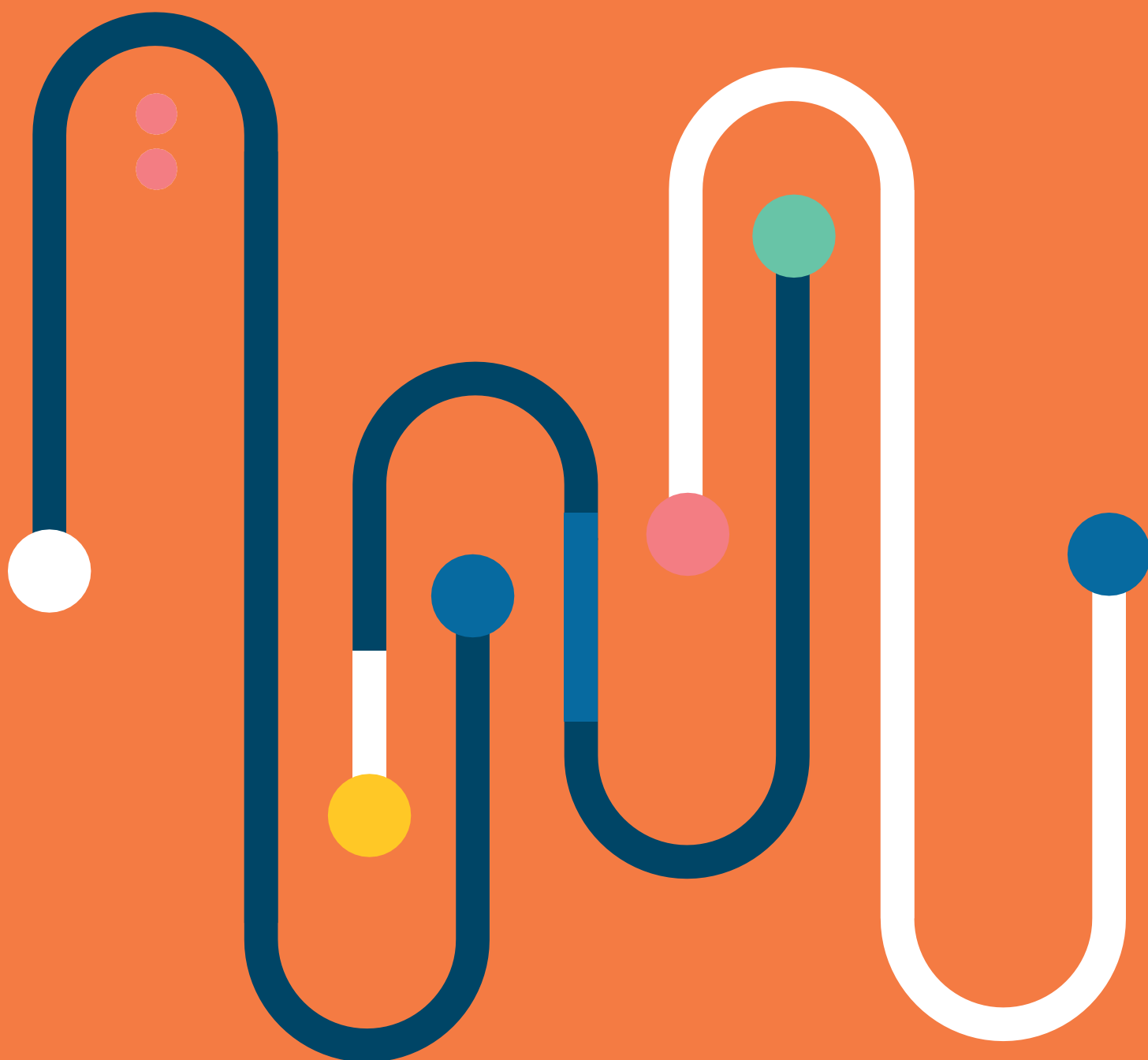
NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Liste des communiqués de presse post-clôture disponibles sur www.medincell.com/actualites

- Octobre 2023 : MedinCell et la Banque européenne d'investissement (BEI) remplacent un covenant financier de leur contrat de prêt pour une meilleure cohérence avec le modèle économique de la Société à effet au 28 septembre 2023
- Novembre 2023 : Teva annonce une collaboration avec Royalty Pharma visant à accélérer le développement du programme olanzapine LAI (mdc-TJK)

En date du 24 novembre 2023, la Société a reçu un virement de 4 162 K€ au titre du CIR 2022 sur les 4238 K€ déclarés. L'écart proviendrait d'une subvention à intégrer en diminution de la base des coûts éligibles. La Société va investiguer ce point.

En date du 11 décembre 2023, l'organisme ayant préfinancé le CIR 2021 de la Société a reçu un virement de 4 735 K€ correspondant à la créance attendue diminuée de 75 K€. Il a ensuite reversé à la Société en date du 12 décembre 2023, la retenue de 390 K€ qu'il avait réalisée sur la créance en question.



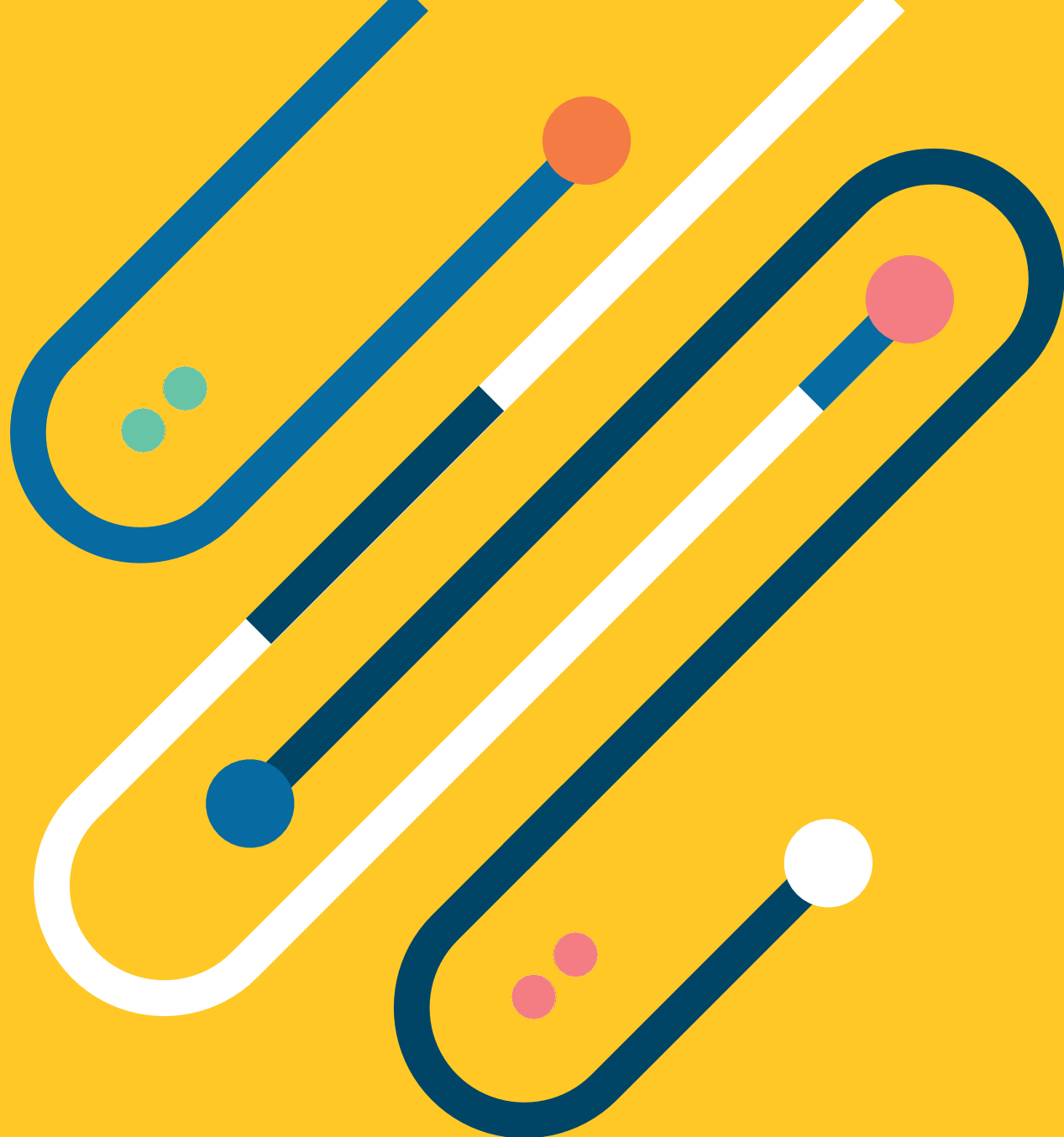
**ATTESTATION
DU RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL**



J'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Le 21 décembre 2023

Christophe DOUAT
Président du Directoire



RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



MEDINCELL SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
541 rue Georges Méliès
Complexe 7 Center/Bâtiment M'Otion
34000 Montpellier

Becouze
34 rue de Liège
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023)

Aux Actionnaires
MEDINCELL SA
3, rue des Frères Lumière
34830 JACOU

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société MEDINCELL SA, relatifs à la période du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Montpellier et Paris, le 21 décembre 2023

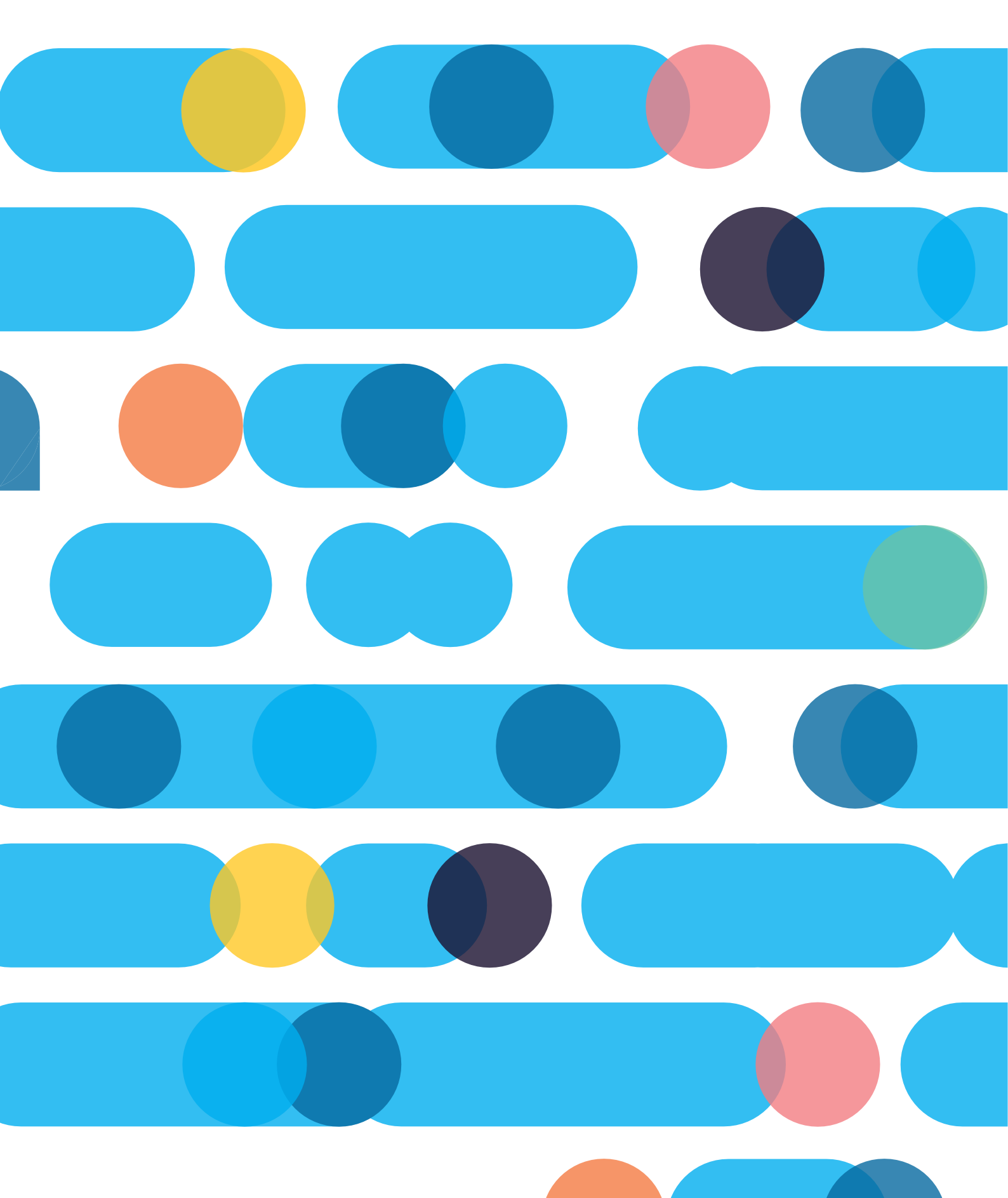
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Becouze

Didier Cavanié
Associé

Fabien Brovedani
Associé




MedinCell

